



# Diagnostic Local de Sécurité

- Commune de Viviers -

2013



## Sommaire

<b>I- INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>II- PRESENTATION DE LA VILLE ET DONNEES SOCIODEMOGRAPHIQUES</b>	<b>4-6</b>
1) PRESENTATION DE LA COMMUNE DE VIVIERS	4-5
2) LES DONNEES SOCIODEMOGRAPHIQUES	6
<b>III- LE DIAGNOSTIC</b>	<b>7-12</b>
1) LES DONNEES POLICIERES	7-11
2) LE QUESTIONNAIRE	11-12
<b>IV- CONCLUSION</b>	<b>13-18</b>
1) SYNTHESE	13-14
2) BESOINS ET PRIORITES	15-18
<b>V- ANNEXES</b>	<b>19-63</b>
LES REPONSES AU QUESTIONNAIRE	19-63



## I - Introduction

Le diagnostic local de sécurité (DLS) a pour vocation de mettre en place un partenariat actif et permanent entre les acteurs locaux et les services de l'Etat. Ce partenariat permet aux acteurs locaux d'apporter leur contribution à la tranquillité et à la sécurité publique.

Dans le cas présent, il est un préalable à la mise en place d'une convention de coordination entre la police municipale de Viviers et la gendarmerie nationale du Teil<sup>1</sup> : le diagnostic local de sécurité (DLS) qui permet de faire un état des lieux nécessaire à la mise en place de la convention de coordination.

Le décret n°2012-2 du 2 janvier 2012 relatif aux conventions types de coordination en matière de police municipale révisé la convention type communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat. Cette convention prévoit l'élaboration d'un DLS qui conduit à déterminer la nature et les lieux d'intervention des polices municipales.

La convention précise alors la nature et les lieux d'interventions des agents de police municipale. Elle détermine également les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'Etat. A Viviers, les forces de sécurité de l'Etat sont la gendarmerie nationale.

Article 1 de la convention : « L'état des lieux établi à partir du diagnostic local de sécurité (...), fait apparaître les besoins et priorités suivants : sécurité routière, lutte contre les pollutions et nuisances ... »

Les articles suivants définissent la nature et les lieux des interventions, les modalités de la coordination et enfin la coopération opérationnelle renforcée ainsi que les dispositions diverses (rapport annuel, réunion, évaluation, durée de validité de la convention).

Cette convention de coordination permettrait à la police municipale d'agir en collaboration avec la gendarmerie et de remplir des missions auxquelles elle ne peut pas faire face à l'heure actuelle.

Le Diagnostic Local de Sécurité est « une recherche locale sur les phénomènes de délinquance mais aussi sur ce qu'on appelle les incivilités et les nuisances sociales. Les incivilités sont des comportements, des actes qui nuisent à la vie sociale mais qui sont rarement poursuivis en justice. Les nuisances sociales sont ce qui est vécu comme gênant dans l'espace public, qu'il s'agisse de délinquance, d'incivilités ou de situations qui ne sont pas des infractions. Ainsi, l'agressivité dans la rue, le vandalisme, les infrastructures publiques défectueuses, le bruit, les attroupements,... sont des nuisances sociales s'ils sont vécus comme gênants par la population. » (DLS, Namur).

---

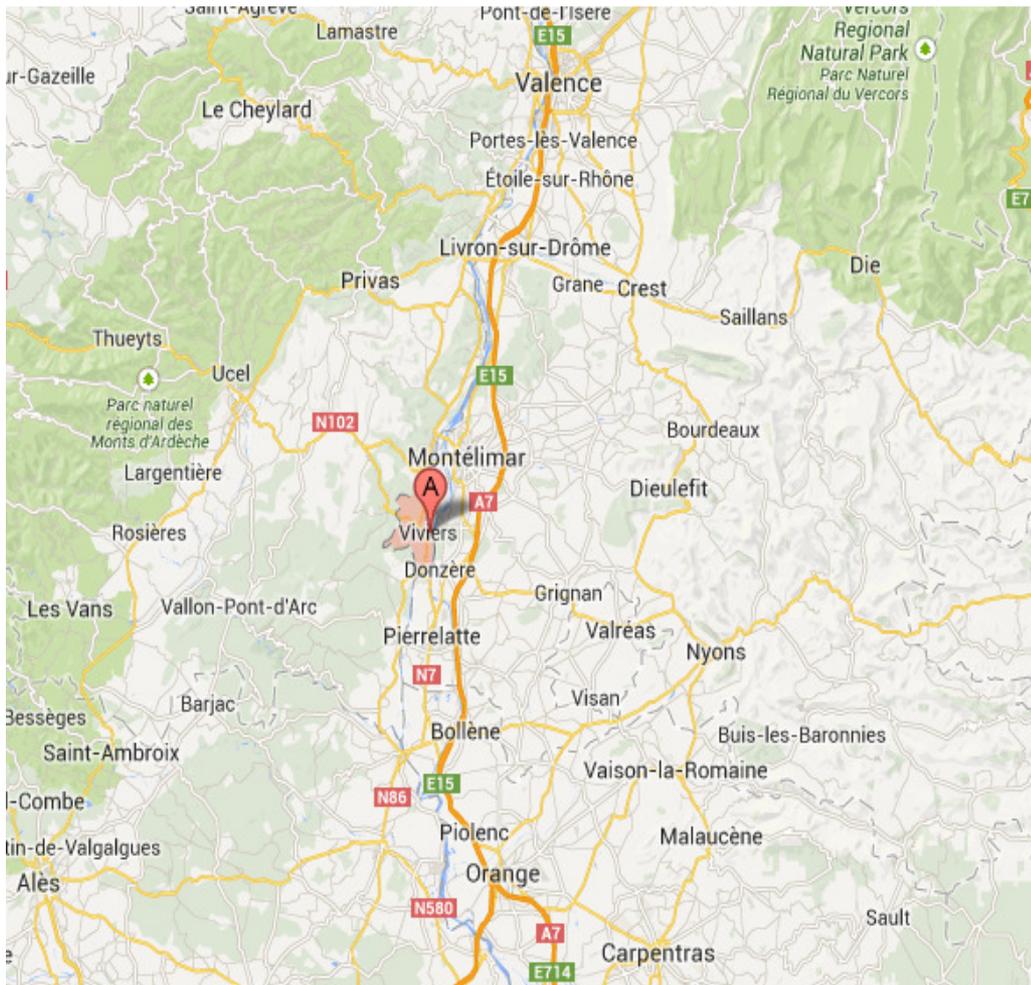
<sup>1</sup>.La gendarmerie est regroupée au Teil, une commune voisine, qui dispose d'une brigade qui gère quatorze communes sur le secteur.

## II- Présentation de la ville et données sociodémographiques

### 1) Présentation de la commune de Viviers



Source : Office de tourisme Viviers



Source : Google map

Viviers est une commune de près de quatre mille habitants, située en Ardèche dans la vallée du Rhône. Elle se situe plus précisément dans le sud de l'Ardèche, près du Gard et de la Drôme. Cette commune dispose d'un important patrimoine architectural lié à une activité religieuse importante et à la présence d'un évêque depuis le cinquième siècle. De ce fait, une magnifique cathédrale siège au cœur de Viviers.

La seconde particularité de cette commune est la présence de l'usine Lafarge. Cette usine, à son apogée, employait près de deux mille ouvriers. Aujourd'hui elle n'en compte plus que cent soixante-dix. L'entreprise a marqué la ville de par la construction en 1880 d'une véritable cité ouvrière, « la cité blanche », qui a logé jusqu'à quatre cent cinquante personnes.

Ainsi, les présences religieuse et industrielle du groupe Lafarge ont doté la ville d'une réputation plutôt avantageuse et chaque été de nombreux touristes viennent la visiter.

Pour revenir à la position géographique de Viviers, nous remarquons qu'elle est d'une part traversée par la route départementale D86 et d'autre part à proximité de l'autoroute A7 (10 minutes). Ces informations conditionnent pour partie le niveau de sécurité à Viviers.

## **2) Les données sociodémographiques**

Les données qui suivent proviennent du recensement INSEE.

La ville de Viviers compte 3 961 habitants en 2012. L'âge moyen de la population vivaroise en 2009 est de 40 ans. Ce chiffre est identique à l'âge moyen au niveau national. A Viviers, entre 1999 et 2009, la part des 75-89 ans et plus a été en hausse.

En 2009, les familles à Viviers sont en premier lieu des couples avec enfants (45,6%). Cette proportion est légèrement supérieure à celle du niveau national (43,7%). Concernant la proportion de couples sans enfant à Viviers elle est similaire à celle de la France (42,7% vs 42,1%). En revanche à Viviers, la proportion de familles monoparentales est légèrement inférieure à celle du niveau national (11,6% vs 14,3%).

La répartition de la population vivaroise par type d'activité se différencie quelque peu de celle de la population française. En effet, la population vivaroise compte un peu moins d'actifs que la population française (48% vs 50,8%), et également un peu moins d'étudiants (5,5% vs 8,3%). A l'inverse, la population vivaroise est composée de davantage de retraités que la population française (30,9% vs 25,9%).

La population active occupée se répartie en 6 catégories socioprofessionnelles. Cette répartition diffère entre la population active occupée vivaroise et la population active occupée française. A Viviers la population active occupée est composée principalement d'ouvriers (30,7%), de professions intermédiaires (29,1%) et d'employés (28%). Ce sont également ces trois CSP qui prévalent dans la population active occupée française, mais dans des proportions différentes : 28,4% d'employés, 25% de professions intermédiaires et 22,3% d'ouvriers. Dès lors on constate un écart relativement important (8,4 points) entre la proportion d'ouvriers vivarois et celle d'ouvriers français. De la même manière, et dans le sens inverse, on note une part de cadres et professions intellectuelles supérieures plus faible à Viviers qu'en France (5,7% vs 16,2%).

La population active se compose d'une part des actifs occupés et d'autre part des actifs inoccupés (c'est-à-dire les chômeurs). Parmi l'ensemble de la population active, en 2009 à Viviers, 12,6% sont des actifs inoccupés. Ce taux est très légèrement supérieur à celui de la France (11,7%) et à celui de l'Ardèche (11,2%), mais inférieur à celui de la DRAGA (14,4%).

En 2009, les Vivarois sont davantage propriétaires de leur logement que l'ensemble des français (67,9% vs 57,6%). A l'inverse, seulement 4,5% des vivarois sont locataires d'un logement HLM contre 14,6% des français.

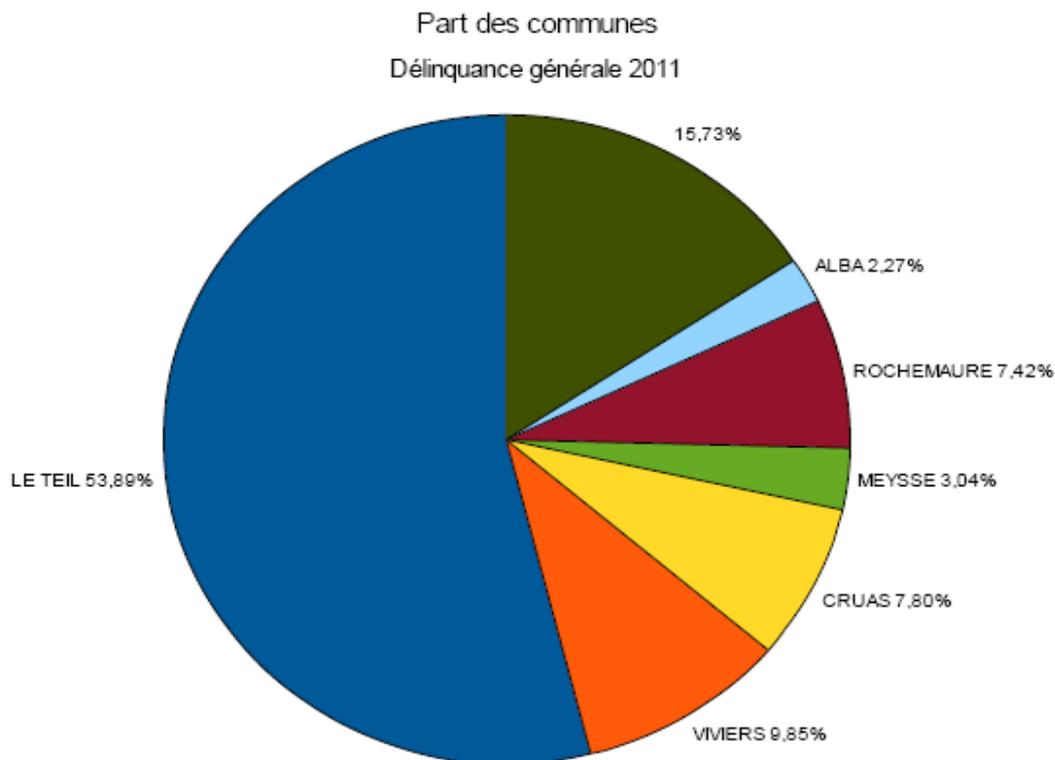
Les données de cadrage de la commune ayant été présentées, nous allons nous attacher plus en détail à la question de la sécurité. Pour cela nous prendrons appui sur des données policières qui permettent d'exposer les faits relatifs à la sécurité à Viviers, mais également sur des données issues d'un questionnaire afin d'appréhender le ressenti des vivarois quant à la sécurité.

### III- Le diagnostic

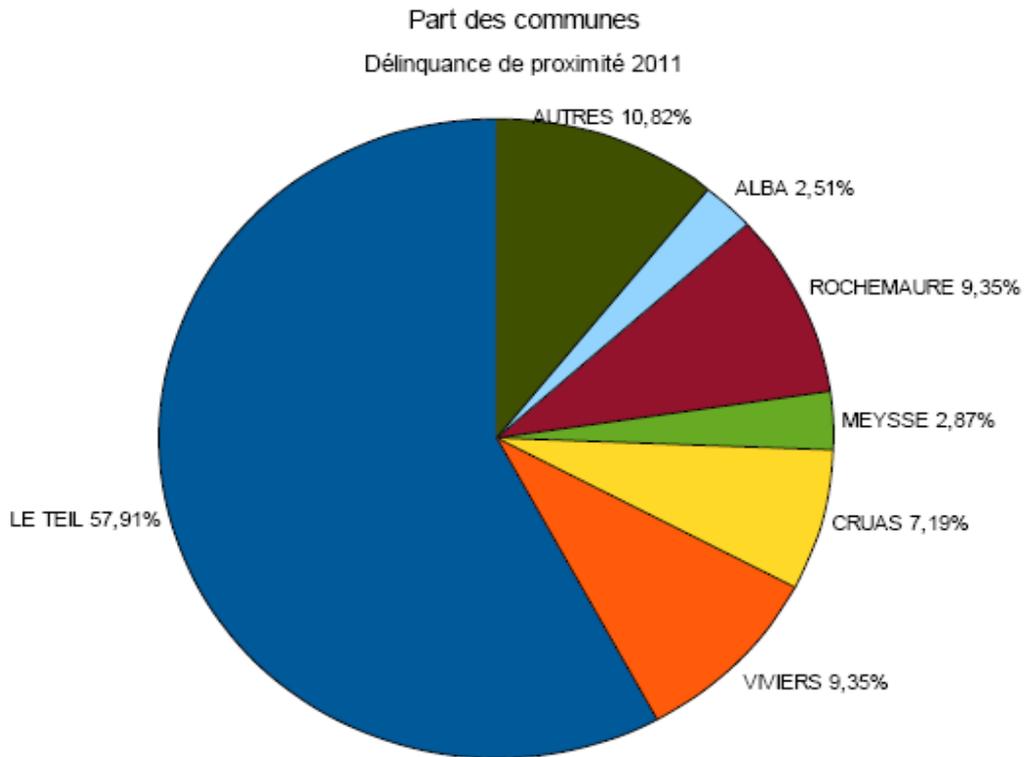
#### 1) Les données policières

L'accès aux données policières est très difficile. De ce fait les données récoltées sont plutôt faibles.

La Brigade du Teil, dont dépend la commune de Viviers, regroupe quatorze communes et un total de vingt trois mille habitants. Elle est constituée de vingt cinq gendarmes<sup>2</sup>. La brigade du Teil a le territoire le plus étendu du département.



<sup>2</sup> 28 au total, mais 3 détachés actuellement.



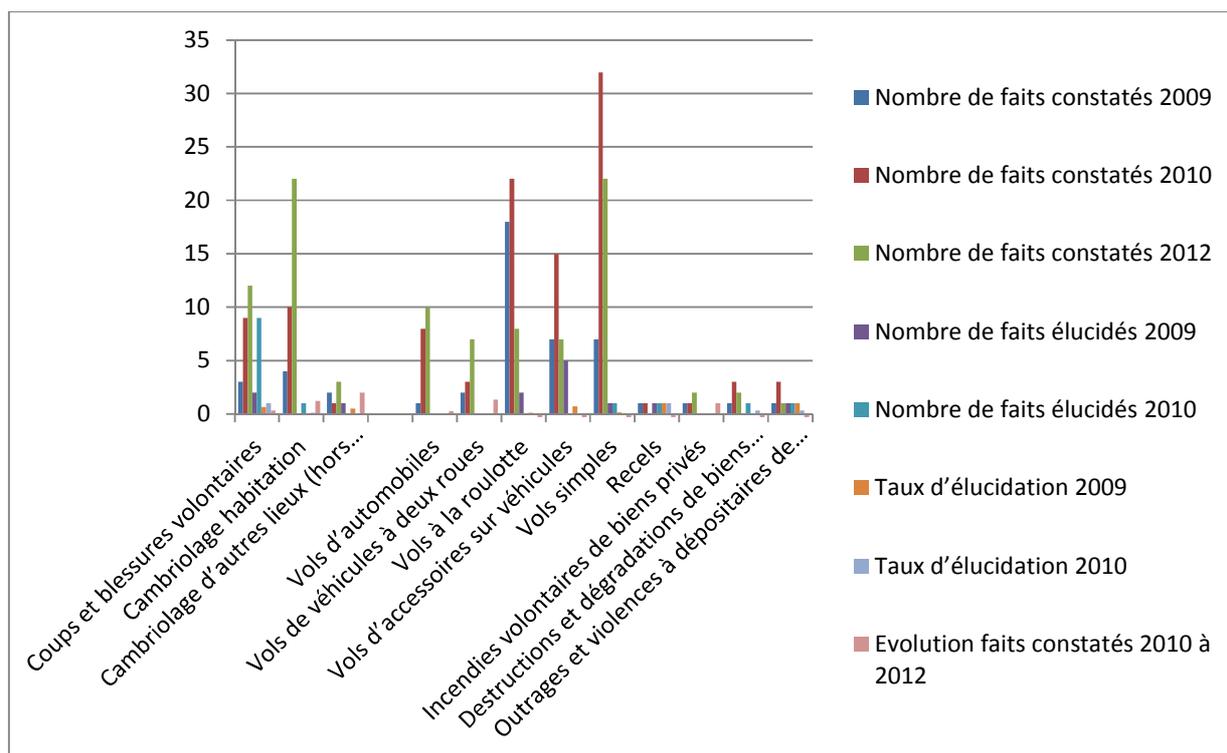
(Graphiques transmis par la Gendarmerie Nationale COB Le Teil)

A Viviers, la délinquance de proximité est similaire à la délinquance générale. Le Teil représente 50 à 60% de la délinquance sur ce territoire et Viviers se place en deuxième position avec environ 10%. On constate que toute la vallée du Rhône est particulièrement touchée par la délinquance qui suit l'axe routier RD86.

Les tableaux ci-dessous représentent l'ensemble des données policières qui ont pu être récupérées. Ces données soulignent une hausse assez nette des cambriolages et des vols de deux roues. Par contre, sont en baisse les autres vols (à la roulotte, d'accessoires sur véhicule...), tout comme les recels, les destructions et dégradations de biens privés.

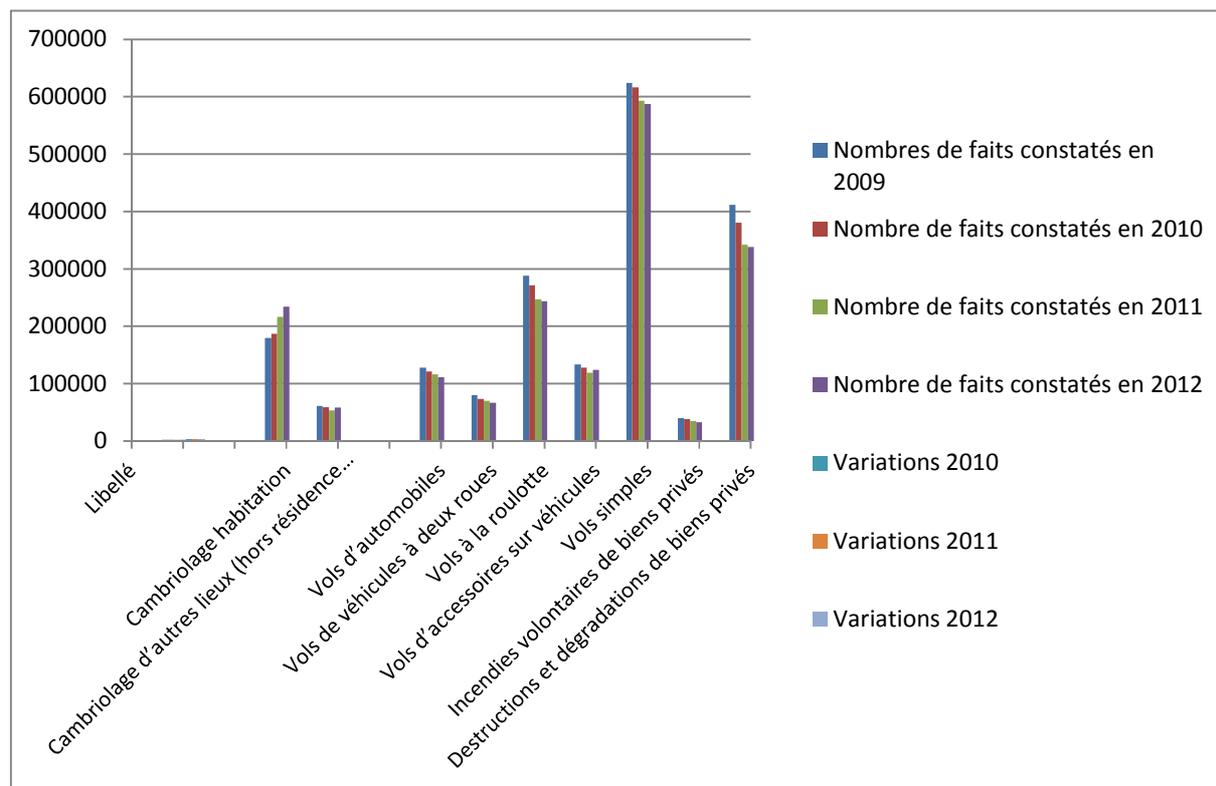
Libellé	Nombre de faits constatés sur Viviers			Nombre de faits élucidés		Taux d'élucidation		Evolution faits constatés
	2009	2010	2012	2009	2010	2009	2010	2010 à 2012
Coups et blessures volontaires	3	9	12	2	9	66%	100%	33%
Cambriolage habitation	4	10	22	0	1	0%	10%	120%
Cambriolage d'autres lieux (hors résidence principale ou secondaire, locaux commerciaux, industriel, ou financier)	2	1	3	1	0	50%	0%	200%
Vols d'automobiles	1	8	10	0	0	0%	0%	25%
Vols de véhicules à deux roues	2	3	7	0	0	0%	0%	133%
Vols à la roulotte	18	22	8	2	0	11%	0%	-65%
Vols d'accessoires sur véhicules	7	15	7	5	0	71%	0%	-50%
Vols simples	7	32	22	1	1	14%	3%	-31%
Recels	1	1	0	1	1	100%	100%	-100%
Incendies volontaires de biens privés	1	1	2	0	0	0%	0%	100%
Destructions et dégradations de biens privés	1	3	2	0	1	0%	33%	-33%
Outrages et violences à dépositaires de l'autorité	1	3	1	1	1	100%	33%	-66%

Source : Gendarmerie Nationale COB Le Teil



Libellé	Nombre de faits constatés au niveau national				Variations		
	2009	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Cambriolage habitation	179408	186524	216271	234090	3,97%	15,95%	8,24%
Cambriolage d'autres lieux (hors résidence principale ou secondaire, locaux commerciaux, industriel, ou financier)	61006	58811	53605	58397	-3,60%	-8,85%	8,94%
Vols d'automobiles	127742	121251	116232	111305	-5,08%	-4,14%	-4,24%
Vols de véhicules à deux roues	79912	73655	70171	66549	-7,83%	-4,74%	-5,16%
Vols à la roulotte	288033	271430	246633	243737	-5,76%	-9,13%	-1,17%
Vols d'accessoires sur véhicules	133822	127511	118808	124018	-4,71%	-6,82%	5,09%
Vols simples	623835	616158	592761	586908	-1,23%	-3,80%	-0,99%
Incendies volontaires de biens privés	39887	38108	35232	33079	-4,46%	-7,55%	-6,11%
Destructions et dégradations de biens privés	411141	380467	341881	338177	-7,46%	-10,14%	-1,08%

Source : Bulletin de l'année 2012 de l'Observatoire National de la délinquance et des réponses pénales



Les tendances statistiques à Viviers connaissent le même développement des faits qu’au niveau national (exception faite des destructions de biens privés pour lesquels Viviers est encore préservée)

## 2) Le questionnaire

Le questionnaire s’adressait à l’ensemble des Vivarois, il a donc fallu diversifier au maximum les moyens de diffusion afin de toucher un maximum de monde. Une version papier du questionnaire a été diffusée et une version en ligne de ce dernier a été mise sur le site de la mairie. La version papier, a été distribué dans la rue, par le porte à porte, aux commerçants, aux représentants d’associations, à la crèche, dans les carnets des élèves au sein des écoles, mais aussi déposé dans des lieux stratégiques : mairie, bureau de police, gymnase, bibliothèque... Afin de permettre aux vivarois de déposer facilement leurs questionnaires remplis, des urnes ont été installées (mairie, gymnase et bureau de police municipale).

Le questionnaire a été distribué entre décembre et février. Par ailleurs, la mairie a communiqué sur la passation de ce questionnaire aux vivarois, via un article sur la page d’accueil de la mairie, un message sur les panneaux lumineux et un article est paru dans la presse locale.

Au total 906 questionnaires en version papier ont été distribués, 107 questionnaires remplis, mais seulement 100 ont été exploitables. Les résultats des questionnaires sont présentés ci-dessous de manière synthétique (Pour la version détaillée, se référer aux annexes).

Distribution questionnaire	Semaine du 14/01	Semaine du 21/01	Semaine du 28/01	Semaine du 04/02
Accueil Mairie	20		20	10
Agents Mairie, adjoints, CCAS	81	2	10	10
Bibliothèque		14		
Police municipale	20			
Ecoles		300		
ADMR	6			
CICP		5		
Foyer du Temps Libre	1	11		
Séminaire	11			
Complexe sportif	15	30		
Commerçants Dia	7			
Crédit agricole		2		
Boxing club		10		
La poste	1			
Centre culturel		20		
Café de l'horloge	1			
Coiffeurs	5	1		
Viviers Jazz Dance		10		
Pompes funèbres	2			
Pharmacie	6			
Asso Art Présent		15		
Garagiste	1			
Gym volontaire		10		
Fanny Pétanque		10		
Tennis club		10		
Union des commerçants	10			
Cavajazz	15			
ALPEV (centre aéré)	14			
Les petits filous (crèche)	9			
Personnes rencontrées	24	36		
Boîtes aux lettres	15	49		
Théâtre		10		
Ginger	3			
Boulangerie (pl riquet)		1		
Boulangerie (pl de la roubine)	4			
Delicatessen (traiteur pl de la roubine)	2			
Charcuterie		2		
Magasin informatique		5		
Auto-école		10		
Maison retraite passiflore/centre ville		20		
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>273</b>	<b>583</b>	<b>30</b>	<b>20</b>

## **IV- Conclusion**

### **1) Synthèse**

Les pourcentages correspondent aux réponses des vivarois interrogés par questionnaire. Pour certaines questions, plusieurs réponses étaient possibles.

#### **Sécurité routière**

A Viviers, pour 65% des vivarois, ayant répondu au questionnaire, l'augmentation du trafic, et pour 60% d'entre eux les incivilités ou la conduite agressive constituent les principaux facteurs d'insécurité routière

Selon 82% des vivarois, la sensibilisation au problème de sécurité routière n'est pas suffisante.

Afin d'améliorer la sécurité routière des actions de pédagogie auprès des jeunes futurs conducteurs constitue la réponse préférée de 66% des vivarois.

Sur l'ensemble de la commune, 82% des vivarois ayant répondu au questionnaire pensent que les limitations de vitesse ne sont respectées. Paradoxalement, ils sont seulement 56% à penser que les contrôles de vitesse ne sont pas suffisants sur la commune.

Plus particulièrement la RD86 apparaît comme l'endroit le plus dangereux, que ce soit en matière de circulation routière (55%), pour les piétons (64%) ou pour les cyclistes (75%). Les raisons de cette dangerosité sont la vitesse (81%), des passages piétons qui ne garantissent pas la sécurité physique (68%). Face à la dangerosité de la RD86, les principaux aménagements à réaliser pour améliorer la sécurité, sont les suivants :

- installer des ralentisseurs (57%),
- accroître la protection des trottoirs (33%),
- créer des pistes cyclables (90%).

Précisons que 94% des vivarois ayant répondu au questionnaire n'ont pas eu d'accident de la route au cours des 12 derniers mois<sup>3</sup>.

#### **Nuisances sonores**

63% des vivarois se déclarent gênés par le bruit dans Viviers, et ce régulièrement (63%). Encore une fois la RD86 constitue l'endroit où les nuisances sonores sont les plus importantes (61%). Le trafic routier est considéré comme le principal facteur de nuisance sonore à Viviers (90%).

#### **Sécurité au domicile**

Les vivarois sont mitigés quant à leur sécurité à leur domicile (ni tout à fait en insécurité, ni tout à fait en sécurité). Néanmoins 62% d'entre eux ont pris des dispositions pour rendre plus sûre leur habitation. L'entraide entre voisins constitue la principale disposition (65%). Précisons que les propriétaires prennent davantage de dispositions que les locataires, et ceux qui résident en maison davantage que ceux qui vivent en appartement.

#### **Incivisme-Incident**

63% des vivarois ont été confronté à des actes d'incivisme au cours des 12 derniers mois. Le fait d'avoir été confronté à un acte d'incivisme influe sur le jugement du cadre de vie, mais de

---

<sup>3</sup> Les réponses effectuées n'en ont que plus d'objectivité

manière assez faible, puisque 45% des personnes confrontées à ces actes d'incivisme jugent le cadre moyennement agréable, alors qu'ils sont seulement 24% à le juger ainsi parmi les personnes qui n'ont pas été confrontées à ces mêmes actes.

De la même manière, le fait d'avoir été victime d'incivisme influe peu sur les précautions prises lors des sorties : les personnes confrontées à des actes d'incivisme sont 45% à prendre des précautions lors des sorties, contre 31% pour les personnes qui n'ont pas été victime d'actes d'incivisme.

Le principal facteur d'incivisme est le manque de savoir vivre (64%). Vient ensuite la dégradation de biens publics ou privés (54%).

Lorsqu'ils sont confrontés à des actes d'incivisme, les vivarois sont tout de même 40% à avertir l'autorité compétente.

La sécurité routière (66%) ainsi que les cambriolages et vols (61%) sont les deux domaines les plus préoccupants en matière de sécurité à Viviers.

### **Rapport personnel à la sécurité**

Selon les vivarois ayant répondu au questionnaire, le cadre de vie à Viviers est plutôt agréable (63%).

Le sentiment d'insécurité est plutôt faible (à peine 50% des vivarois ont un sentiment d'insécurité compris entre 3 et 5 sur une échelle de 0 à 5). Toutefois lorsque les personnes se sentent en insécurité c'est en premier lieu dû à un mauvais éclairage (45%). Ensuite viennent le rassemblement de personnes sur l'espace public (35%), la consommation d'alcool (24%) et la mauvaise réputation du lieu (20%).

Les problèmes de consommation d'alcool sur la voie publique sont relativement fréquents puisque 60% des vivarois ont déjà constaté ce type de problème, et ce notamment sur les places publiques (69%). En revanche les problèmes de drogue leur paraissent moins fréquents (36%). Pour autant lorsque les vivarois sont confrontés à ce type de comportement ils ne font rien (ni n'interviennent, ni avertissent l'autorité compétente).

### **Police Municipale**

La Police Municipale est plutôt bien connue des vivarois (ils savent où elle se situe, ils connaissent le nombre d'agents et les principaux domaines de compétences).

Toutefois le nombre d'agents municipaux (deux au moment de la passation du questionnaire) n'est pas suffisant selon les vivarois (60%) et ce du fait de l'importance de la population (67%), et des nombreuses missions à assurer (35%).

De plus ils ne sont pas suffisamment visibles (74%). Face à cela le renforcement du nombre d'agent et des patrouilles à pieds (66%) sont les premières demandes des vivarois.

Peu de vivarois ont sollicité la Police Municipale au cours des 12 derniers mois.

Néanmoins, lorsqu'ils ont eu affaire à la Police Municipale, ils ont plutôt été satisfaits du traitement de leur demande (44%). Ils sont également satisfaits de la localisation du poste (54%).

En revanche ils ne sont pas ou peu satisfaits de l'accès aux locaux, (65%), et des horaires (64%).

### **Vivarois ayant répondu au questionnaire**

Les vivarois ayant répondu au questionnaire présentent les caractéristiques suivantes : en couple sans enfant (38%), employé (29%) ou retraité (29%), âgé de 30 à 44 ans (38%), propriétaire (74%), vivant en maison individuelle (80%) et résidant depuis plus de 15 ans à Viviers (52%).

## **2) Besoins et priorités**

### **2.1 – Aménagement de voirie**

#### **A - REDUIRE LA VITESSE PAR DES AMENAGEMENTS PONCTUELS**

Le plateau est une surélévation de toute la largeur de la chaussée jusqu'au niveau du trottoir sur une longueur supérieure à celle d'un véhicule. Il est implanté sur un point dangereux d'un parcours face à un équipement public ou sur la totalité d'un carrefour.

Il vise à réduire la vitesse, à marquer l'espace pour adapter le comportement des automobilistes aux lieux très fréquentés. La présence d'un passage piétons sur ces plateaux permet de sécuriser la traversée des piétons en les surélevant et en obligeant les voitures à franchir le passage piétons avec précaution.

*⇒ Les plateaux situés sur les RD 86 et RD 86i au niveau des écoles doivent être rehaussés jusqu'au niveau du trottoir*

#### **B - ADAPTER LES VOIRIES AUX LIEUX DE VIE**

##### ***LE TRIFLASH (ou BIFASH)***

La question de la sécurité aux abords des écoles nécessite une attention particulière. Ainsi de nombreux aménagements sont effectués pour créer un espace de sécurité clairement identifiable par les automobilistes et permettre une bonne visibilité des piétons traversant la chaussée. Ces aménagements doivent être adaptés à chaque groupe scolaire. Généralement, pour permettre une plus grande sécurité des piétons, la signalisation est renforcée

*⇒ Les triflash aux abords des écoles qui avaient été mis en place avant la réalisation des travaux des plateaux traversant doivent être remis en place*

Le triflash aux abords des écoles représente des lieux hautement accidentogènes. En effet, les sorties d'écoles sont souvent dangereuses de part la spontanéité et le nombre des enfants. Les panneaux triflash préviennent ainsi les automobilistes d'une zone à haut risque et ils peuvent adapter leur vitesse à cette zone risquée. Grâce à une horloge intégrée, les flashes se déclenchent aux heures de sorties et de rentrées, ce qui est beaucoup plus efficace qu'un clignotement continu auquel les automobilistes s'habitueraient. Ces panneaux sont situés au minimum 50 mètres avant les passages piétons, occasionnant ainsi un ralentissement. Afin de procéder à des économies d'énergies, ils sont pour la plupart équipés de capteurs solaires qui représentent un coût élevé au départ mais se rentabilisent très rapidement par le gain de visibilité et l'attention des véhicules à l'égard des piétons.

##### ***LA ZONE 30***

La Zone 30 désigne une zone de circulation homogène où la vitesse est limitée à 30 km/h. Elle permet donc aux piétons, vélos et autres modes de déplacements doux de se déplacer plus sereinement.

Les zones 30 sont créées pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers où la vie locale est prépondérante : logements, commerces, équipements publics... Les aménagements des entrées permettent d'identifier la zone et de réduire la vitesse. De plus, à l'intérieur de la zone, des dispositifs ralentisseurs sont mis en place là où la vitesse pourrait être excessive. Destinée à réduire les vitesses pour réduire l'impact des accidents, la zone 30 apporte surtout plus de sécurité aux usagers les plus vulnérables (piétons, vélos...) et leur permet de circuler plus facilement et sereinement. A moins de 30 km/h l'automobiliste peut mieux prendre en compte les activités situées de part et d'autre de sa voie de circulation.

*⇒ Le tronçon du plateau traversant de la RD 86i au niveau de l'école Notre Dame doit disposer d'une zone 30 comme cela a déjà été fait au niveau de la RD 86*

### **MOBILIER URBAIN**

Afin de protéger les usagers les plus vulnérables (piétons, personnes à mobilité réduite) et afin d'améliorer la sécurité, il peut être effectué la mise en place d'obstacles sur les trottoirs (potelets, barrières). Ces aménagements préservent la sécurité et la libre circulation des piétons.

*⇒ Continuité des aménagements en mobilier urbain déjà effectués lors des travaux de la traversée de viviers afin de garantir la sécurité des usagers les plus vulnérables tout le long de la RD 86 et de la RD 86i en agglomération*

## **2.2 – Actions de sécurité routière**

### **A – ACTION DE SENSIBILISATION DES CONDUCTEURS ET FUTURS CONDUCTEURS**

Les coordinateurs de sécurité routière, en poste, dans les préfectures de département, peuvent être sollicités pour faire connaître ces actions, ainsi que la documentation ou le matériel disponibles.

La DDT peut mettre à disposition gratuitement, par l'intermédiaire des IDSR, des lunettes alcool, un simulateur de consommation d'alcool, un simulateur deux roues, des vitabris (chapiteaux), des CD, des DVD sur la Sécurité Routière, des éthylotests, des dépliants, des affiches, des flyers...

Les intervenants départementaux de sécurité routière peuvent intervenir dans des opérations de prévention, d'information, et de sensibilisation à la sécurité routière dans le cadre des actions.

*⇒ Une semaine d'animation de différents stands pour sensibiliser le public peut être organisée avec l'aide de la coordinatrice de sécurité routière de l'Ardèche*

## **B – ACTIONS CONJOINTES POLICE MUNICIPALE ET GENDARMERIE**

### ***CONTROLE DE SECURITE ROUTIERE***

Des actions de contrôle de sécurité routière mais également de sécurité publique pourraient être menées sur la commune par une opération conjointe police municipale/gendarmerie nationale.

Une telle opération nécessite de mobiliser les 2 policiers municipaux ainsi que plusieurs gendarmes. Les missions pourraient être :

- Contrôles de vitesse dans l'agglomération ainsi qu'aux entrées et sorties de ville,
- Sécurité des écoles. Prévention et contrôle des ceintures de sécurité ainsi que de la présence d'enfants de - 10 ans à l'avant du véhicule,
- Contrôle dit d'initiative. Il s'agit de vérifier si les conducteurs sont en règle en matière d'assurance ou de sécurité des véhicules.

*⇒ Une convention de coordination doit impérativement être signée entre la commune et la gendarmerie nationale pour permettre de mener ces actions*

## **C – ACTION POUR LA SECURITE DES BIENS**

### ***OPERATION TRANQUILLITE VACANCES***

L'opération tranquillité vacances pour la période juillet/août est assurée conjointement par la gendarmerie nationale et la police municipale. Des patrouilles sont organisées tout l'été autour des domiciles sur inscription. Ce service n'engage pas sur un résultat mais peut permettre de dissuader des malfaiteurs éventuels.

### ***LE DISPOSITIF VOISINS VIGILANTS***

Ce dispositif s'appuie sur la vigilance des voisins d'un même quartier pour lutter contre la délinquance, et en premier lieu les cambriolages. Les voisins manifestent leur esprit de responsabilité et de citoyenneté en étant attentifs aux faits inhabituels et à leur propre sécurité.

Cette participation citoyenne a pour objectif d'associer les habitants à la protection de leur environnement. Elle repose sur l'adhésion au dispositif de « référents » auprès de la population. Au final, cette participation citoyenne doit amener une solidarité de voisinage, de la vigilance et une acquisition de réflexes. Ce dispositif doit permettre de renforcer le lien social entre les citoyens, en développant l'entraide et le soutien aux personnes vulnérables.

*⇒ La municipalité soutiendra l'action des voisins vigilants en finançant les supports de communication en plaçant aux endroits stratégiques des rues un ou plusieurs panneaux de signalisation et des autocollants officiels voisins vigilants pourront être collés sur les boîtes aux lettres ou sur les portes d'entrée ou placés à l'entrée des immeuble par les habitants*

## **D – AUGMENTATION DE L’EFFECTIF DE LA POLICE MUNICIPALE**

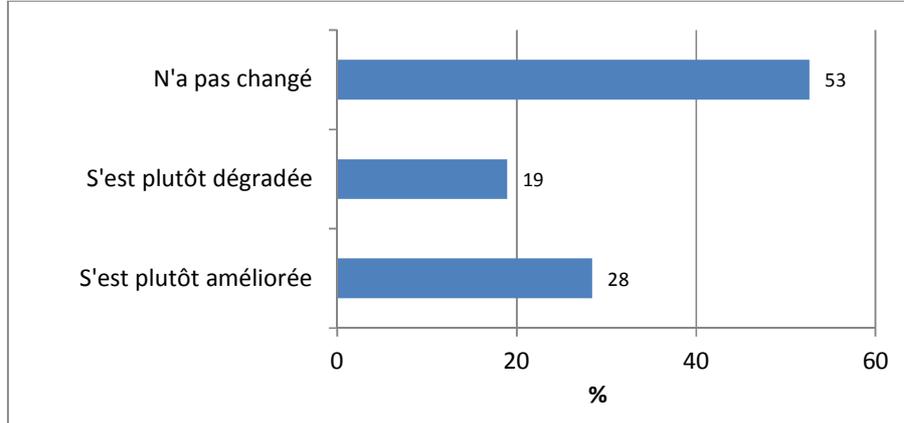
Afin de répondre à la demande des Vivarois, il s’avère nécessaire d’augmenter l’effectif actuel de la police municipale constitué de 2 agents.

Le besoin pour effectuer les missions ci-dessus, pour renforcer les patrouilles pédestres, pour disposer d’un nombre suffisant proportionnellement à la population et au territoire (3961 habitants sur une superficie de 3415 hectares) tout en continuant à assurer toutes les autres missions de la police municipale (stationnement, sécurité des enfants à la sortie des écoles, troubles de voisinage...) est de remplacer l’ASVP, mis en disponibilité, par un agent de police municipale dans un premier temps.

## V- Annexes

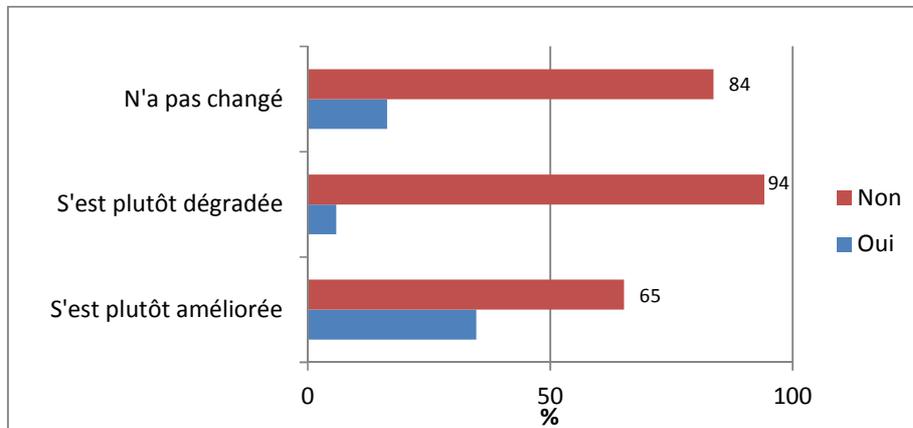
### Les réponses au questionnaire

*Selon vous, au cours des 5 dernières années, la sécurité routière à Viviers*



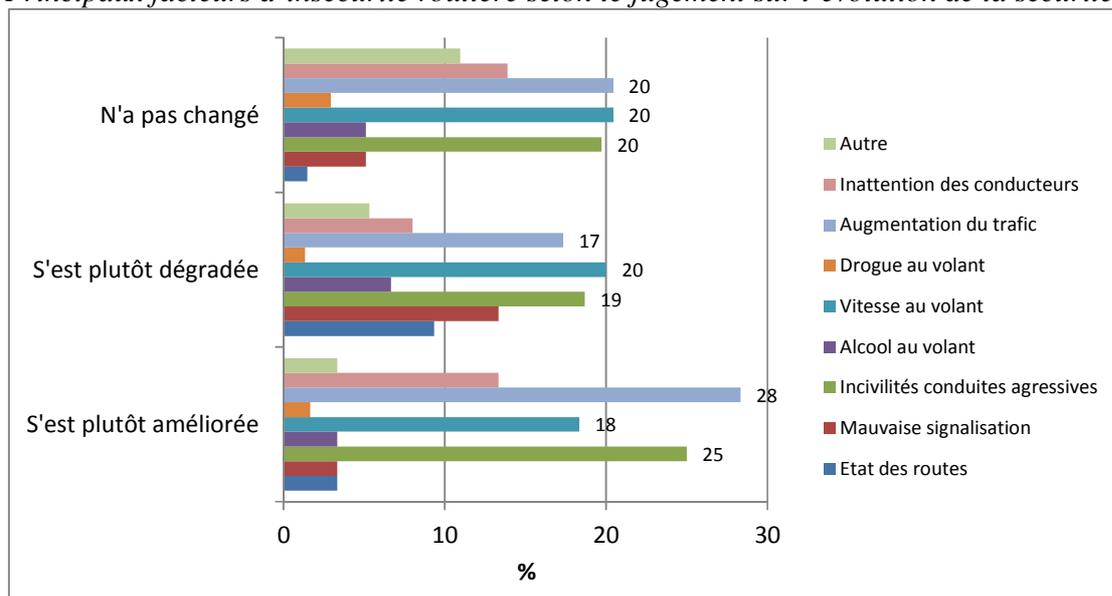
Selon 53% des vivarois interrogés, la sécurité routière à Viviers n'a pas changé au cours des cinq dernières années.

*Croisement sensibilisation à la sécurité routière suffisante selon le jugement sur l'évolution de la sécurité routière*



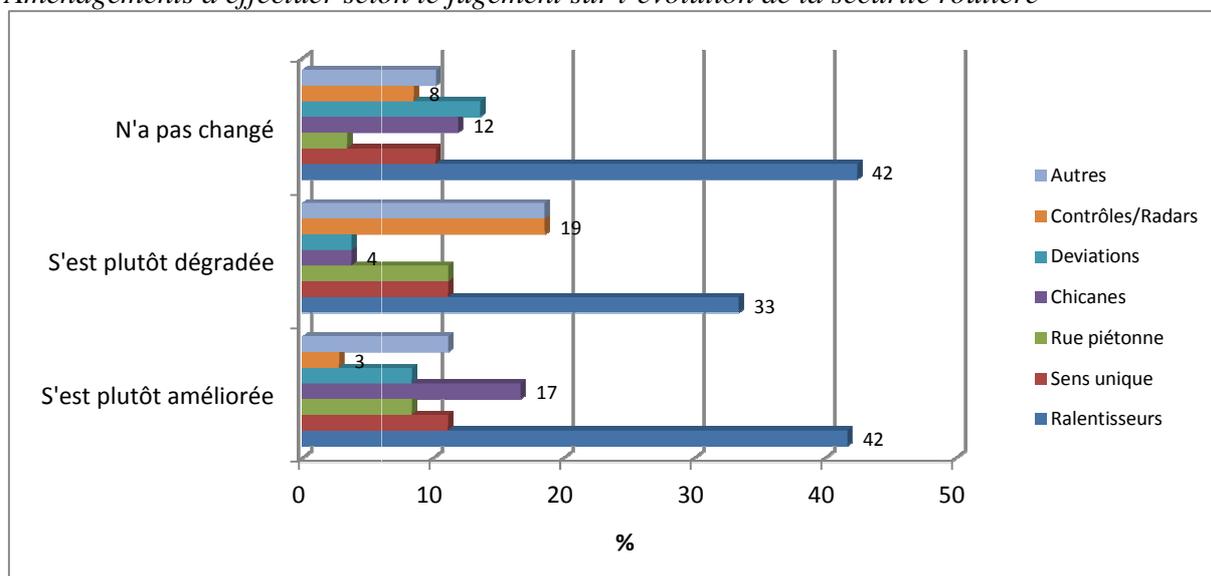
Plus les vivarois estiment que la sécurité routière s'est dégradée au cours des cinq dernières années, plus ils considèrent que la sensibilisation à la sécurité routière n'est pas suffisante. En effet, parmi les vivarois qui pensent que la sécurité routière s'est dégradée à Viviers, 94% d'entre eux jugent que la sensibilisation à la sécurité routière n'est pas suffisante. A l'inverse, parmi ceux qui trouvent que la sécurité routière s'est plutôt améliorée, ils sont seulement 65% à penser que la sensibilisation à la sécurité routière est suffisante.

*Principaux facteurs d'insécurité routière selon le jugement sur l'évolution de la sécurité routière*



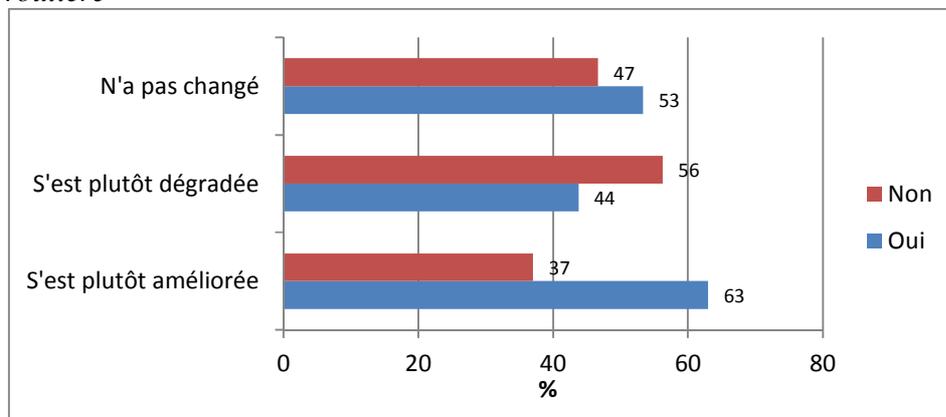
Quelque soit le jugement sur l'évolution de la sécurité routière, l'augmentation du trafic constitue le principal facteur d'insécurité routière. La vitesse au volant et l'incivilité au volant constituent les autres facteurs contribuant à l'insécurité routière.

*Aménagements à effectuer selon le jugement sur l'évolution de la sécurité routière*



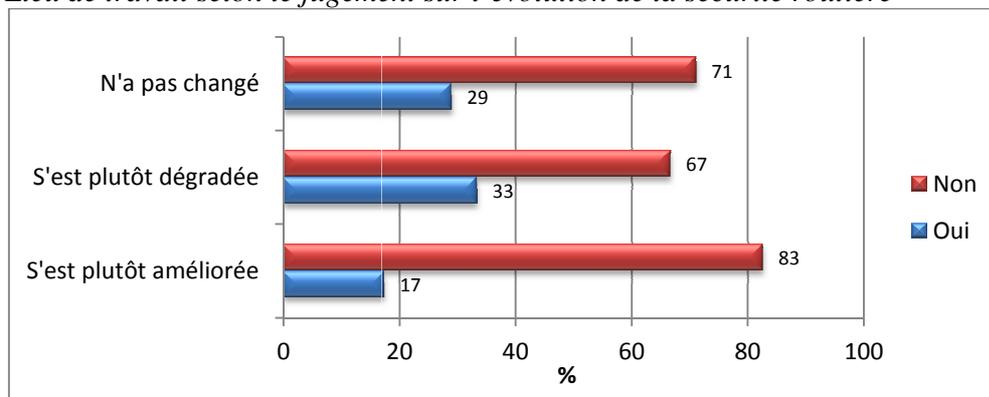
Quelque soit le jugement sur l'évolution de la sécurité routière à Viviers au cours des cinq dernières années, la mise en place de ralentisseurs constitue le principal aménagement à effectuer

*Jugement sur la sécurité à la sortie des écoles selon le jugement sur l'évolution de la sécurité routière*



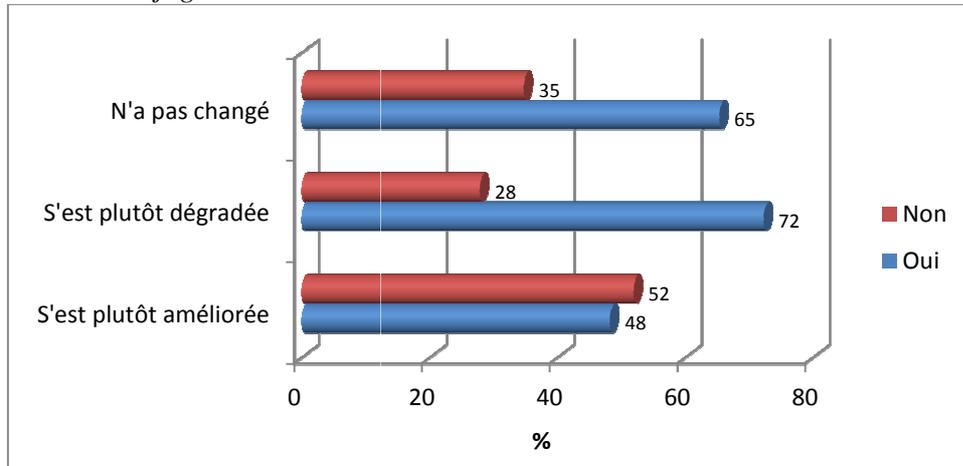
Plus le jugement sur l'évolution de la sécurité routière est négatif, plus le jugement sur la sécurité des écoles l'est aussi. En effet, parmi les personnes qui pensent que la sécurité routière s'est dégradée au cours des cinq dernières 56% estiment que les entrées et sorties d'école ne sont pas suffisamment sécurisées. Alors qu'ils sont seulement 37% à penser cela parmi les personnes qui considèrent que la sécurité routière s'est améliorée.

*Lieu de travail selon le jugement sur l'évolution de la sécurité routière*



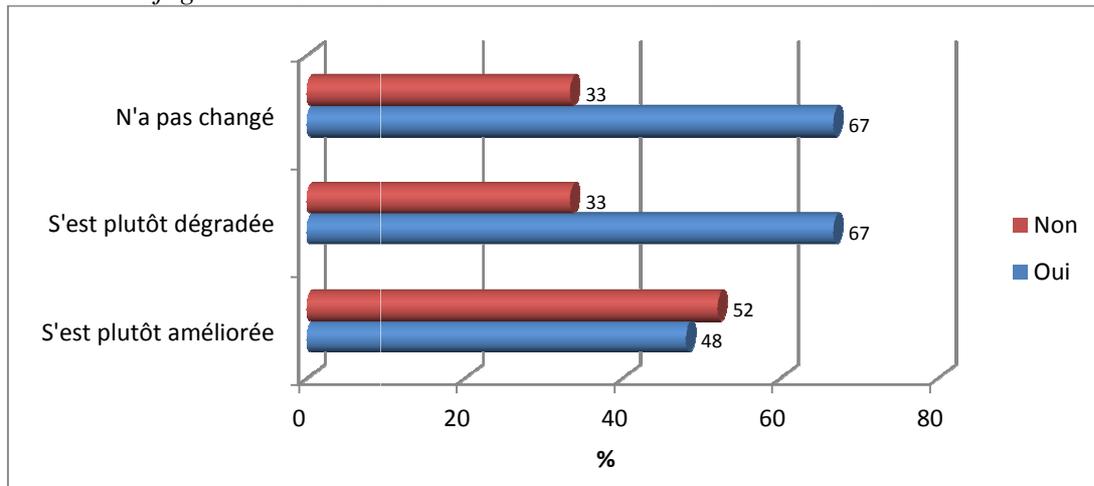
Les vivarois qui estiment que la sécurité routière s'est améliorée sont plus nombreux à travailler dans une autre commune que Viviers (83%) que ceux qui pensent qu'elle s'est plutôt dégradée (67%).

*Croisement jugement amélioration sécurité routière et bruit à Viviers*



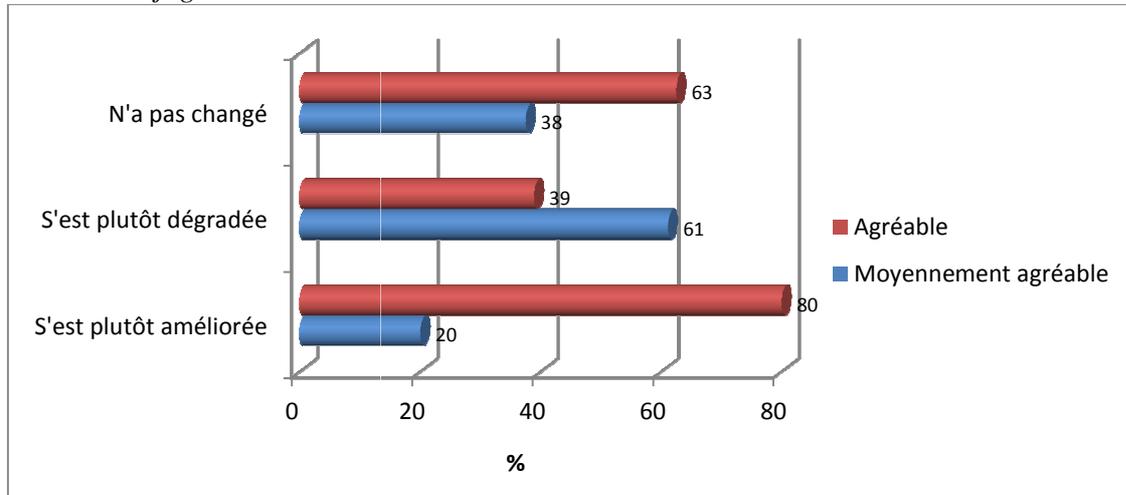
Plus les vivarois estiment que la sécurité routière s’est dégradée, plus ils estiment être gêné par le bruit dans Viviers (72% contre 48% pour ceux qui pensent que la sécurité routière s’est améliorée).

*Croisement jugement amélioration sécurité routière et actes incivisme*



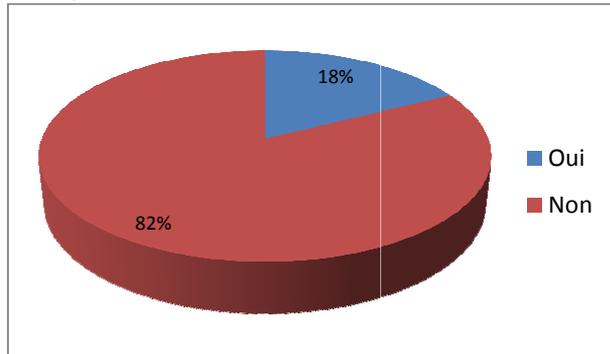
Les vivarois qui considèrent que la sécurité routière s’est améliorée à Viviers au cours des cinq dernières années, sont moins nombreux à déclarer avoir été confronté à des actes d’incivisme (48% contre 67% pour ceux qui pensent que la sécurité routière s’est plutôt dégradée).

*Croisement jugement amélioration sécurité routière et cadre de vie à Viviers*



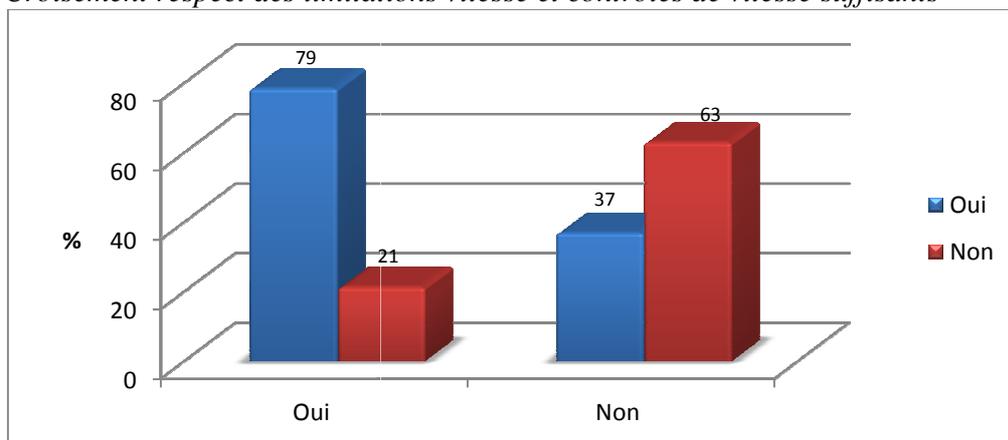
Les vivarois qui pensent que la sécurité routière s'est améliorée sont plus nombreux à juger comme agréable le cadre de vie à Viviers (80% contre 39% de ceux qui pensent que la sécurité routière s'est dégradée).

*Selon, vous les limitations de vitesse sont-elles respectées à Viviers*



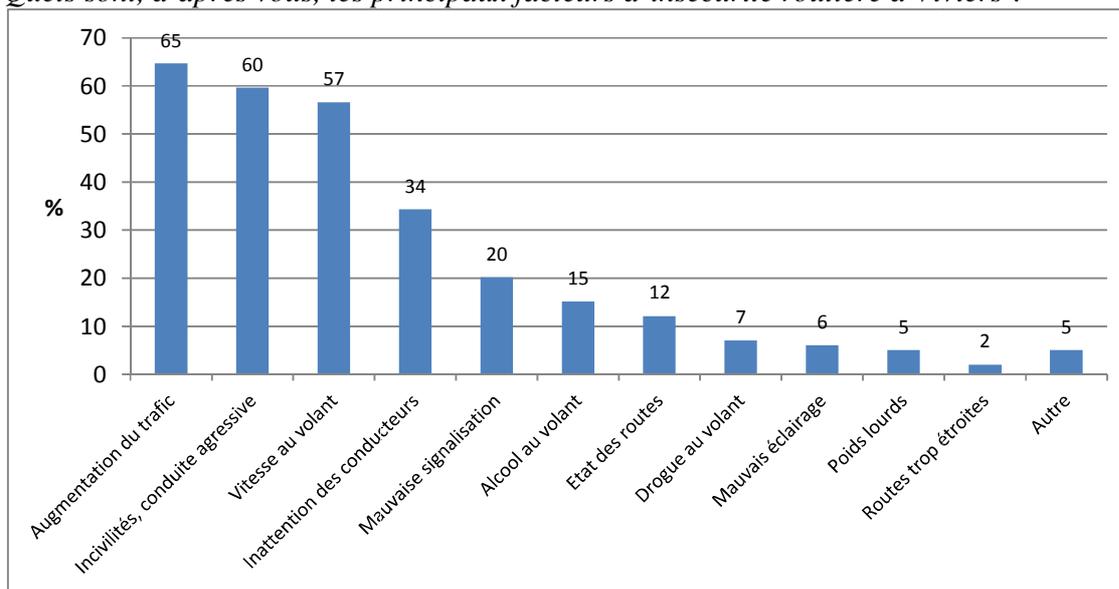
82% des vivarois interrogés considèrent que les limitations de vitesse ne sont pas suffisamment respectées à Viviers.

*Croisement respect des limitations vitesse et contrôles de vitesse suffisants*



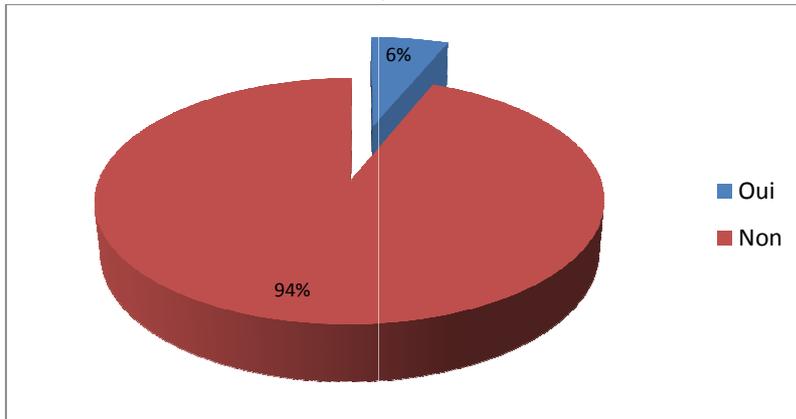
L'appréciation du nombre de contrôle de vitesse varie selon le jugement sur le respect des limitations de vitesse. En effet, parmi les personnes qui pensent que les limitations de vitesse sont respectées, 79% estiment que les contrôles de vitesse sont suffisants. Alors qu'elles sont seulement 37% parmi les personnes qui trouvent que la sécurité routière s'est dégradée.

*Quels sont, d'après vous, les principaux facteurs d'insécurité routière à Viviers ?*



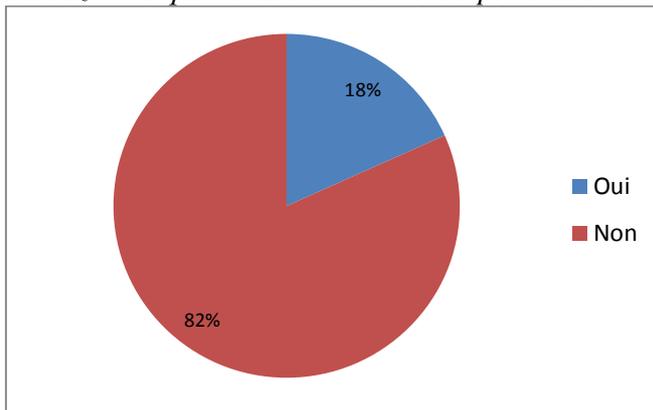
L'augmentation du trafic constitue le principal facteur d'insécurité routière pour 65% des vivarois. L'incivilité et la conduite agressive ainsi que la vitesse au volant sont également invoqués comme facteurs d'insécurité routière pour respectivement 60% et 57% des vivarois.

*Au cours des 12 derniers mois, avez-vous eu un accident de la route à Viviers ?*



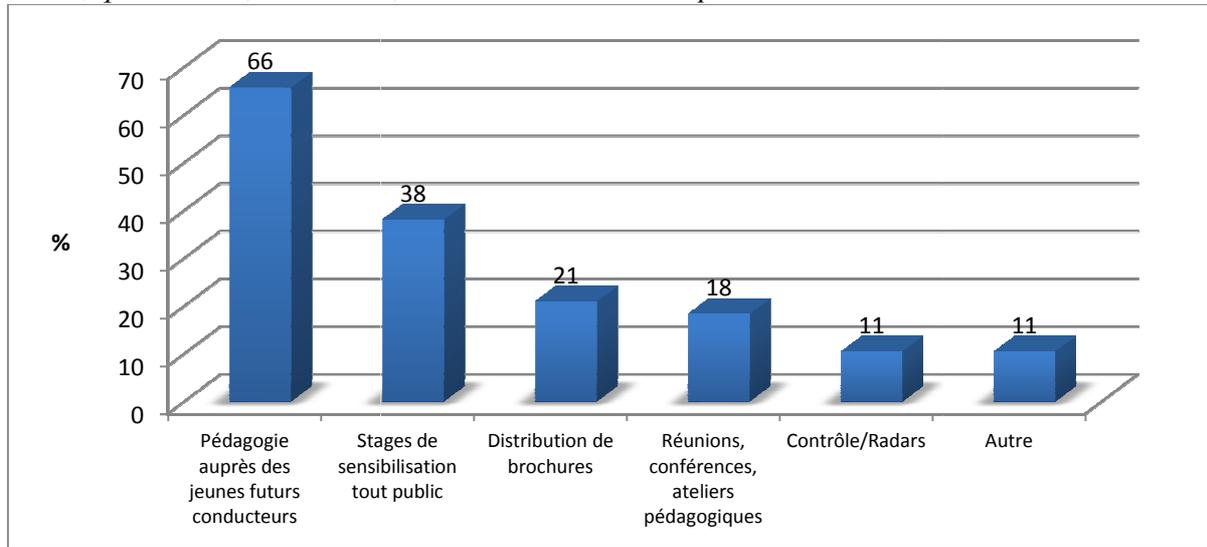
94% des vivarois ayant répondu au questionnaire n'ont pas eu d'accident de la route à Viviers au cours des 12 derniers mois. Le jugement sur la sécurité routière à Viviers n'est donc pas altérée par les propres expériences des vivarois.

*Pensez-vous que la sensibilisation au problème de sécurité routière soit suffisante ?*



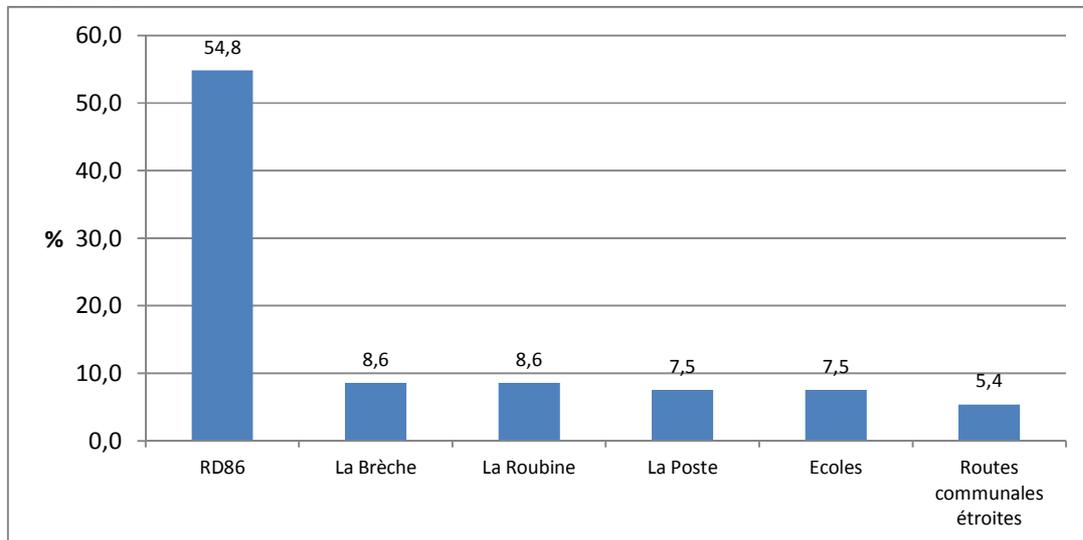
82% des vivarois interrogés estiment que la sensibilisation au problème de sécurité routière n'est pas suffisante à Viviers. Afin d'améliorer cette sensibilisation, les vivarois proposent la mise en place d'actions pédagogiques auprès des jeunes futurs conducteurs (66%) ainsi que des stages de sensibilisation tout public (38%)

*Si non, quelles sont, selon vous, les actions à mettre en place ?*



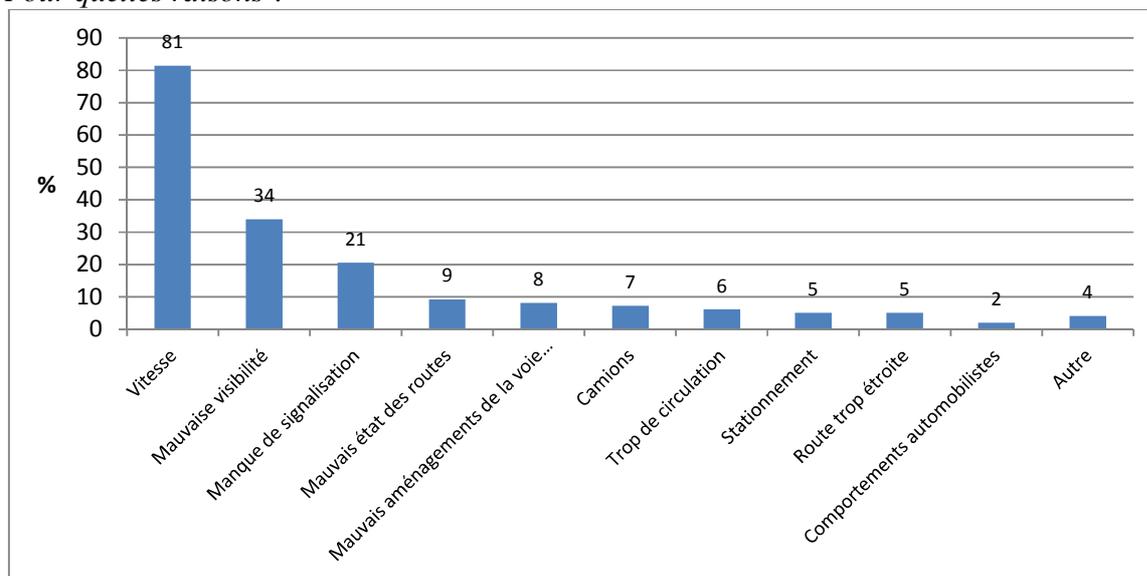
Face à l'insuffisance de la sensibilisation au problème de sécurité routière, les vivarois proposent comme première solution de mettre en place des actions de pédagogie auprès des jeunes futurs conducteurs (66%). Les stages de sensibilisation tout public (38%) constituent une deuxième action possible.

*Quels sont, selon vous, les endroits les plus dangereux en matière de circulation routière sur la commune ?*



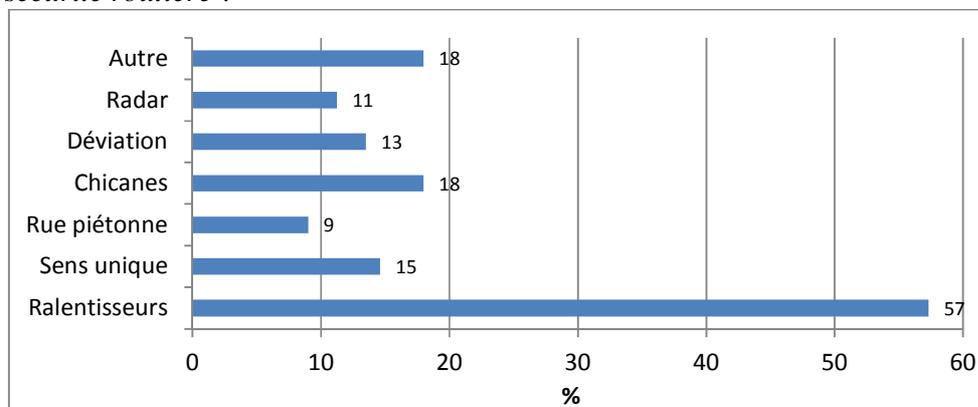
La route départementale 86 apparaît être l'endroit le plus dangereux en matière de circulation routière sur la commune pour 55% des vivarois.

*Pour quelles raisons ?*



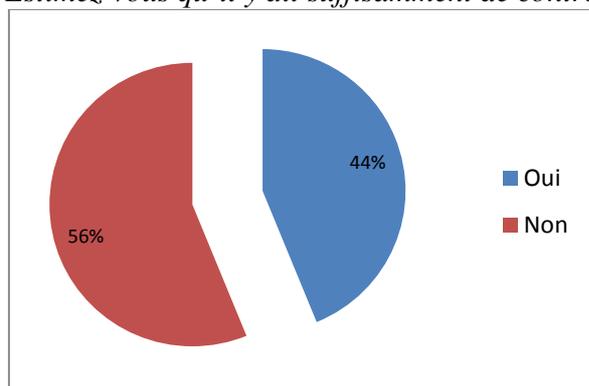
La vitesse est le premier facteur (81%) expliquant la dangerosité des lieux. Une mauvaise visibilité (34%) ainsi qu'un manque de signalisation (21%) constituent deux autres facteurs de la dangerosité des lieux.

*Quels types d'aménagements routiers considérez-vous comme indispensables pour améliorer la sécurité routière ?*



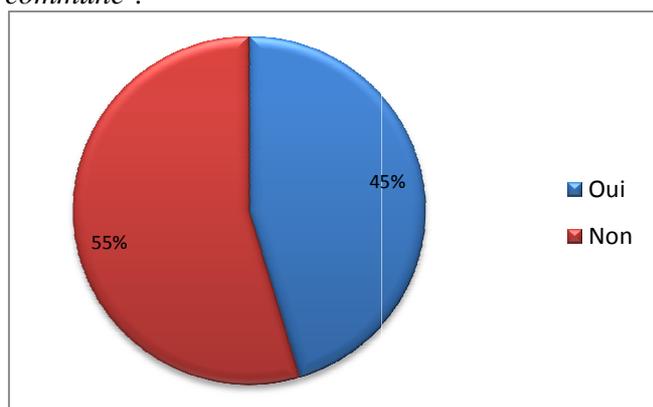
L'installation de ralentisseurs est le premier type d'aménagements routiers considéré comme indispensable par les vivarois pour améliorer la sécurité routière (57%).

*Estimez-vous qu'il y ait suffisamment de contrôles de vitesse effectués sur la commune ?*



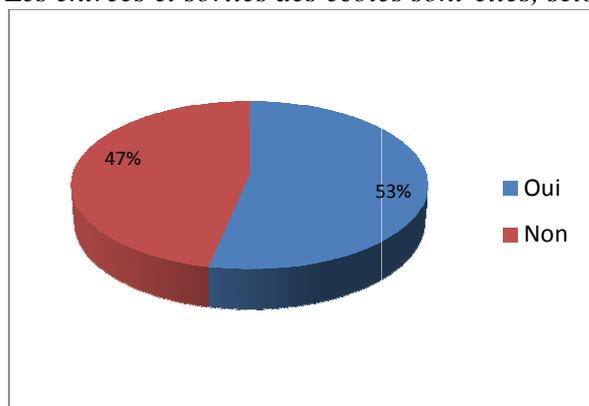
Un peu plus de la moitié des vivarois estiment que les contrôles de vitesse à Viviers ne sont pas suffisants (56%).

*Estimez-vous qu'il y ait suffisamment de contrôles d'alcoolémie au volant effectués sur la commune ?*



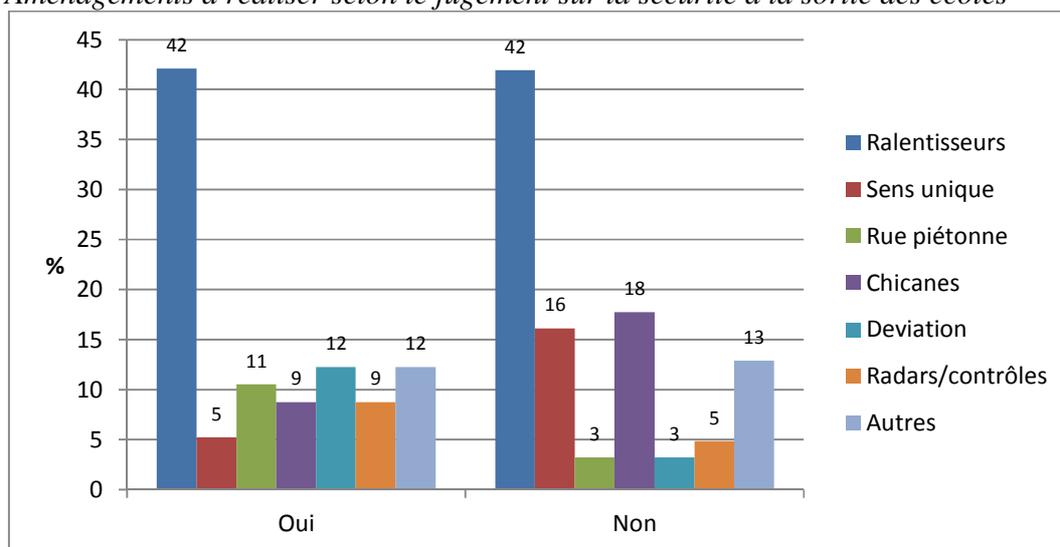
De la même manière, les vivarois (55%) estiment que les contrôles d'alcoolémie au volant à Viviers ne sont pas suffisants.

*Les entrées et sorties des écoles sont-elles, selon vous, suffisamment sécurisées ?*



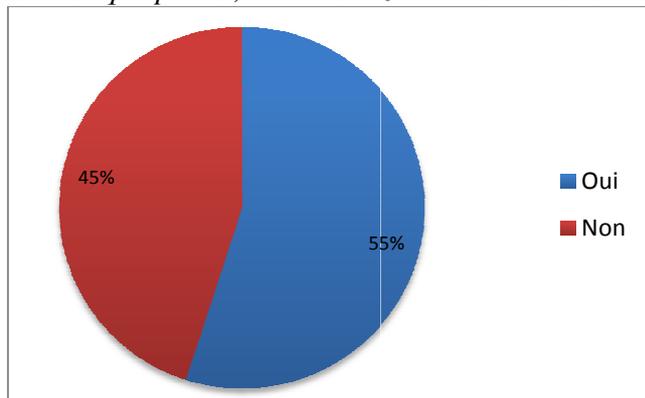
Selon les vivarois les sorties d'écoles sont moyennement sécurisées (53% pensent qu'elles sont suffisamment sécurisées).

*Aménagements à réaliser selon le jugement sur la sécurité à la sortie des écoles*



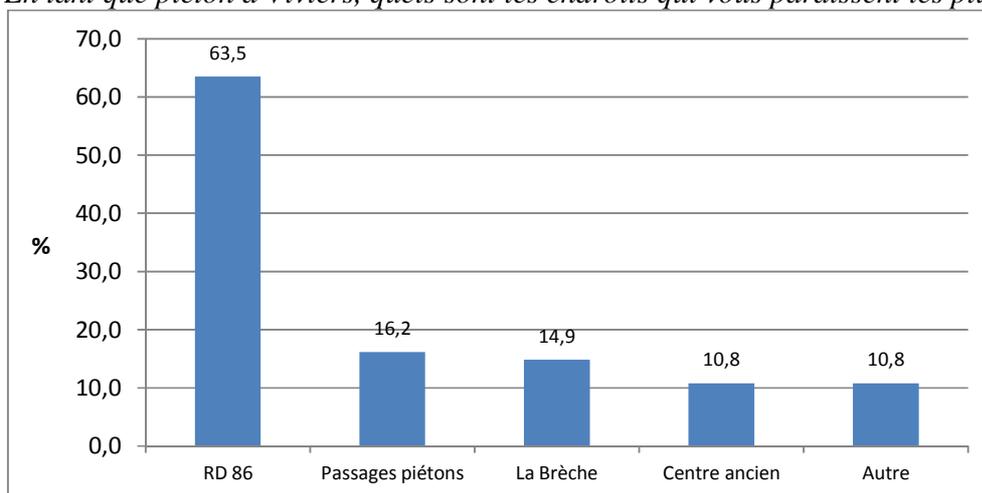
Que les vivarois estiment que les sorties des écoles soit suffisamment sécurisées ou ne le soit pas, la mise en place de ralentisseurs est le premier type d'aménagement à effectuer.

*En tant que piéton, vous sentez-vous en sécurité dans les rues de Viviers ?*



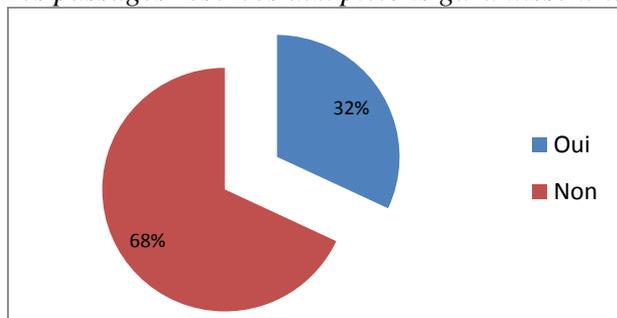
En tant que piéton les vivarois se sentent moyennement en sécurité dans les rues de Viviers (55% se sentent en sécurité).

*En tant que piéton à Viviers, quels sont les endroits qui vous paraissent les plus dangereux ?*



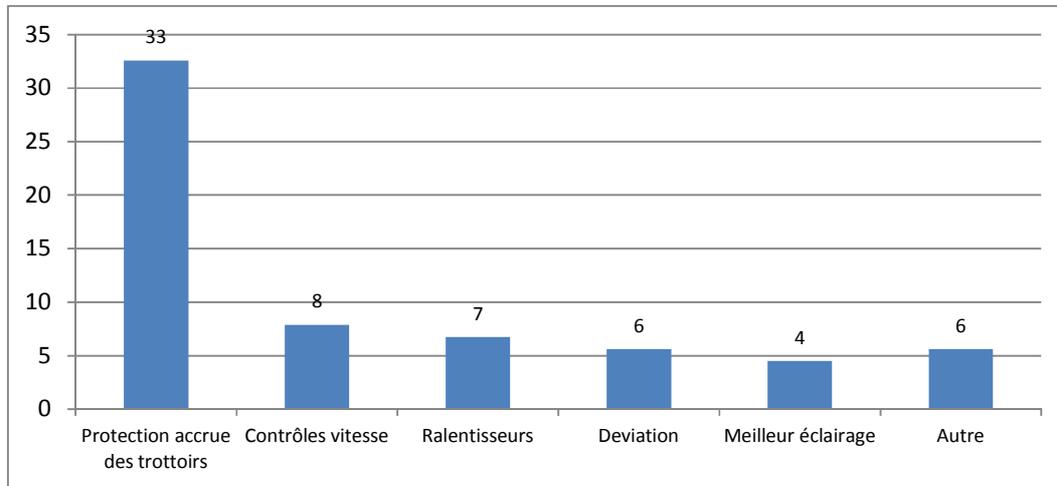
La RD86 constitue pour les piétons l'endroit le plus dangereux (63,5%). Notons également que pour 16% des vivarois les passages piétons apparaissent comme des endroits dangereux.

*Les passages réservés aux piétons garantissent-ils, selon vous, leur sécurité ?*



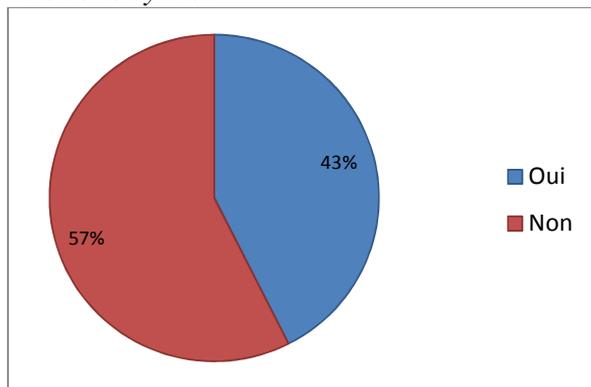
Les passages piétons ne garantissent pas la sécurité des piétons vivarois (68%).

*Quelles sont, selon vous, les solutions techniques qui pourraient améliorer la sécurité des piétons dans la ville ?*



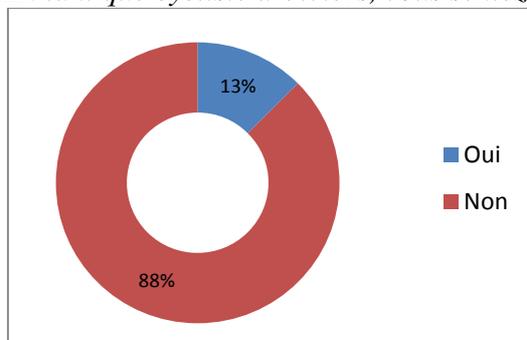
Afin d'améliorer la sécurité des piétons les vivarois proposent d'accroître la protection des trottoirs (33%).

*Etes vous cycliste ?*



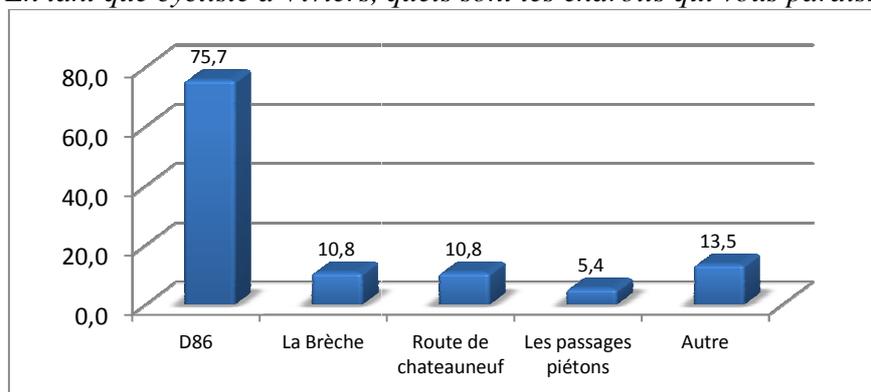
Les vivarois sont assez peu nombreux à se déclarer cycliste (43%).

*En tant que cycliste à Viviers, vous sentez-vous en sécurité ?*



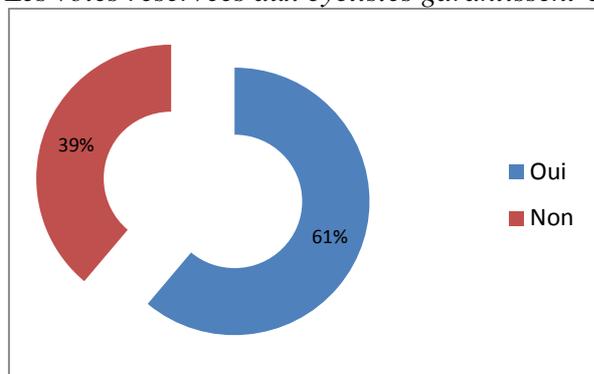
Lorsqu'ils sont cyclistes, les vivarois ne se sentent pas en sécurité à Viviers.

*En tant que cycliste à Viviers, quels sont les endroits qui vous paraissent les plus dangereux ?*



La RD86 apparaît encore une fois comme l’endroit le plus dangereux (76%).

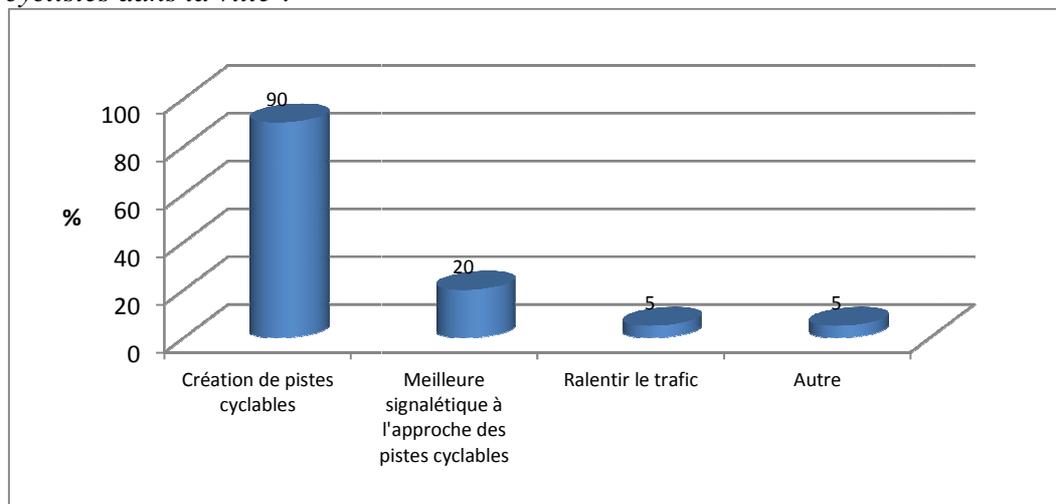
*Les voies réservées aux cyclistes garantissent-elles, selon vous, leur sécurité ?*



Paradoxalement 61% des vivarois cyclistes estiment que les voies réservées aux cyclistes garantissent leur sécurité<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Précisons qu’à Viviers, il n’existe pas de pistes cyclables.

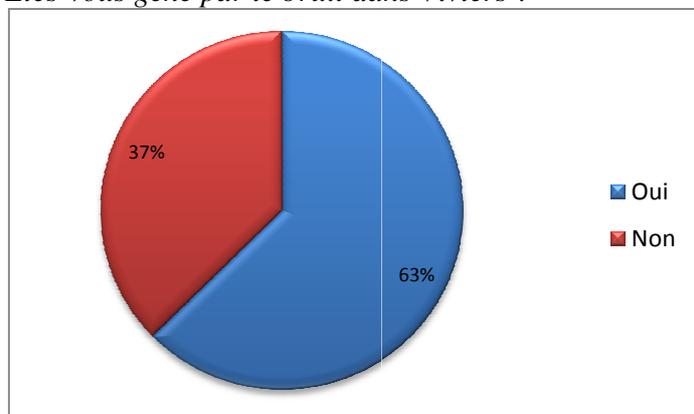
*Quelles sont, selon-vous, les solutions techniques qui pourraient améliorer la sécurité des cyclistes dans la ville ?*



Face à l'insécurité des cyclistes à Viviers, 90% des vivarois proposent la création de pistes cyclables.

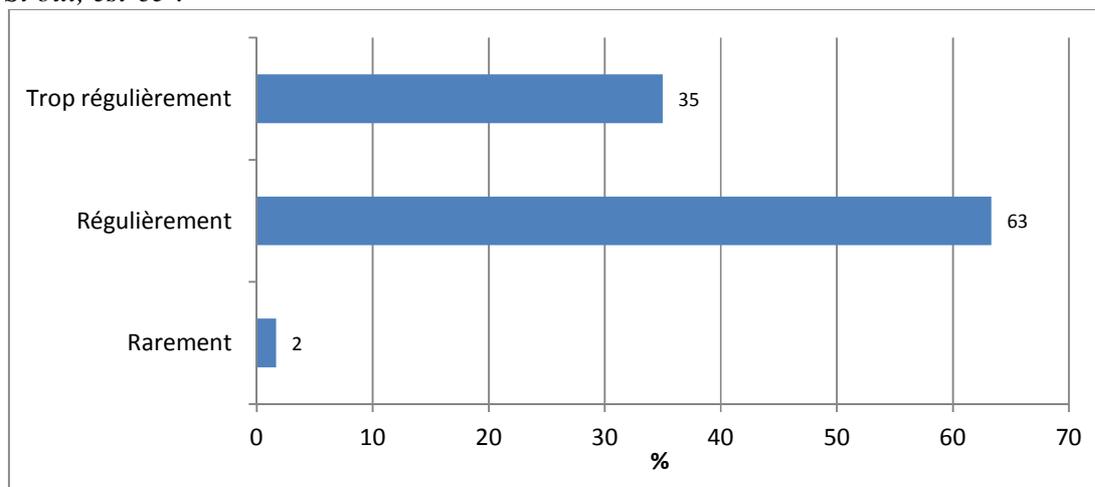
### Les nuisances sonores

*Etes-vous gêné par le bruit dans Viviers ?*

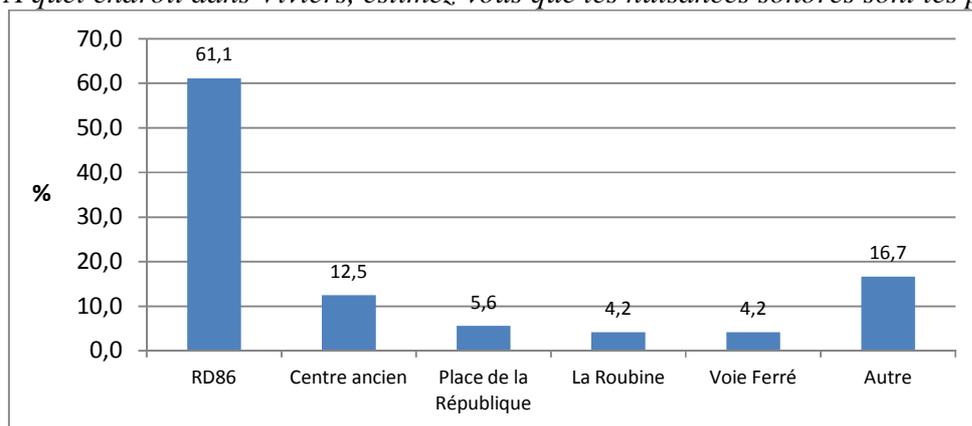


Majoritairement les vivarois se déclarent gêné par le bruit à Viviers (63%), et ce régulièrement (98%).

*Si oui, est-ce ?*

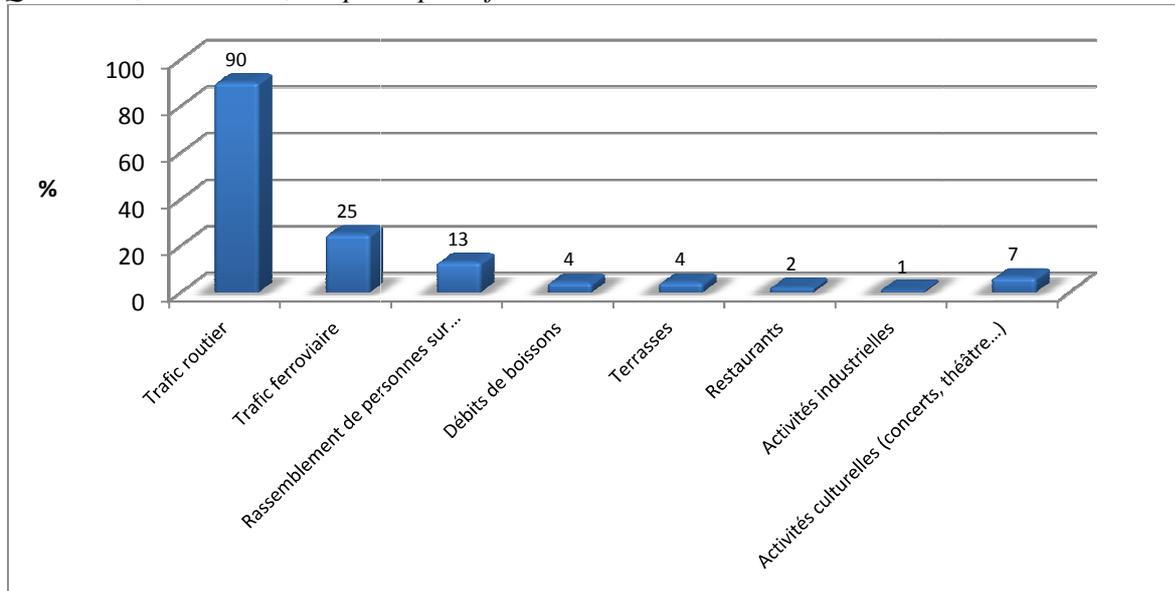


*A quel endroit dans Viviers, estimez-vous que les nuisances sonores sont les plus importantes ?*



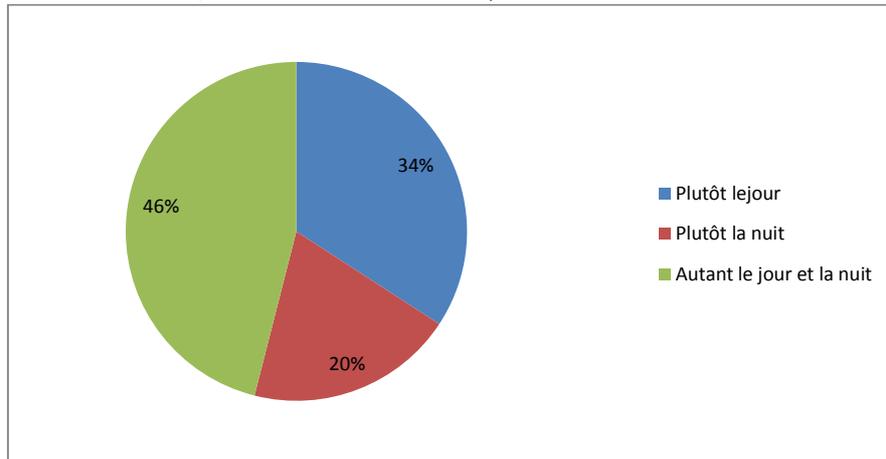
La RD86 étant le principal lieu dans Viviers où les vivarois subissent des nuisances sonores.

Quels sont, selon-vous, les principaux facteurs de nuisance sonore ?



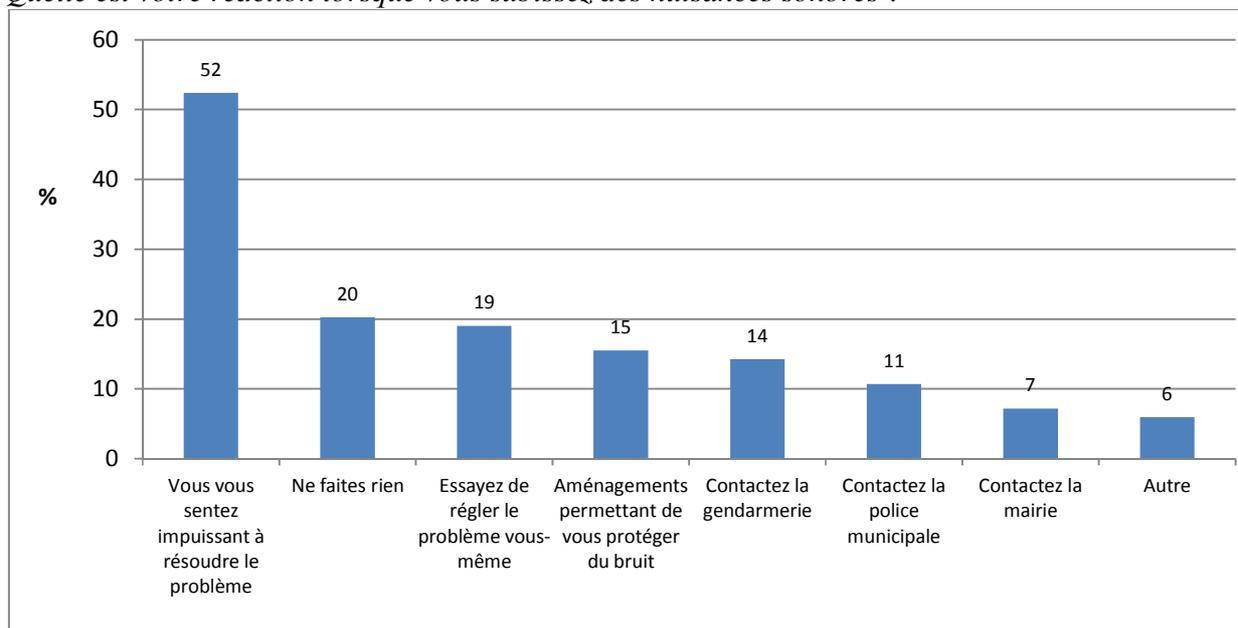
Selon les vivarois, le trafic routier constitue la principale source de nuisance sonore (90%).

Si vous subissez des nuisances sonores, est-ce ?



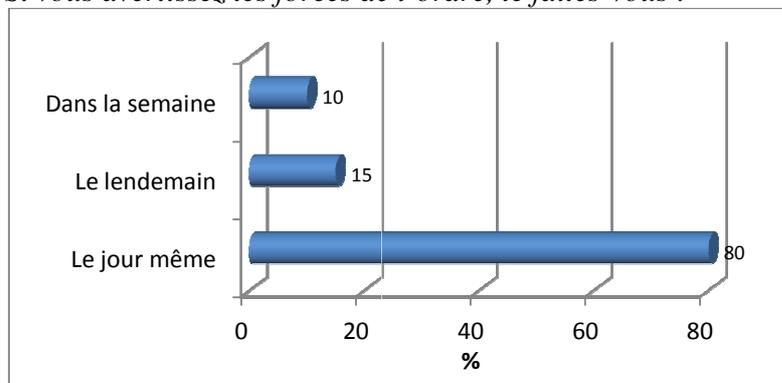
Les vivarois sont gênés par les nuisances sonores autant le jour que la nuit (46%).

*Quelle est votre réaction lorsque vous subissez des nuisances sonores ?*



Face aux nuisances sonores, les vivarois se sentent impuissant à résoudre le problème (52%). Les personnes ayant fait des aménagements pour se protéger du bruit sont assez rares (15%). En outre, peu de personnes avertissent la gendarmerie (14%) ou la police municipale (11%).

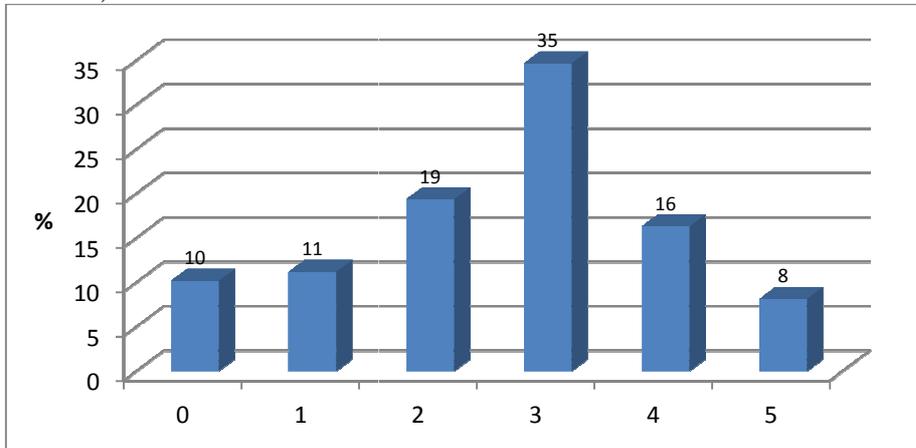
*Si vous avertissez les forces de l'ordre, le faites-vous :*



Néanmoins lorsqu'ils avertissent les forces de l'ordre c'est principalement le jour même (80%).

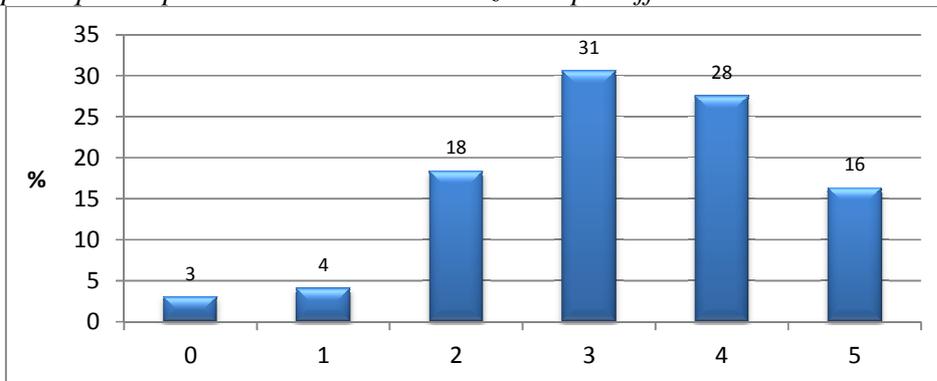
**Sécurité à votre domicile**

*Comment jugez-vous la sécurité à votre domicile sur une échelle de 0 à 5 (0 étant l'absence de sécurité) ?*



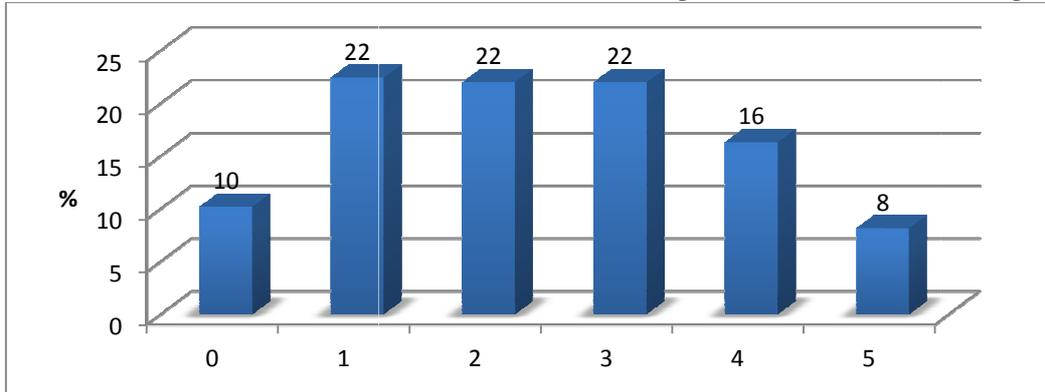
Les vivarois se sentent plutôt en sécurité à leur domicile (59% ont noté la sécurité de leur domicile entre 3 et 5 : 5 étant le plus haut degré de sécurité).

*Selon vous, sur une échelle de 0 à 5 (0 étant associé à zéro probabilité), quelle est la probabilité pour qu'une personne s'introduise chez vous par effraction ?*



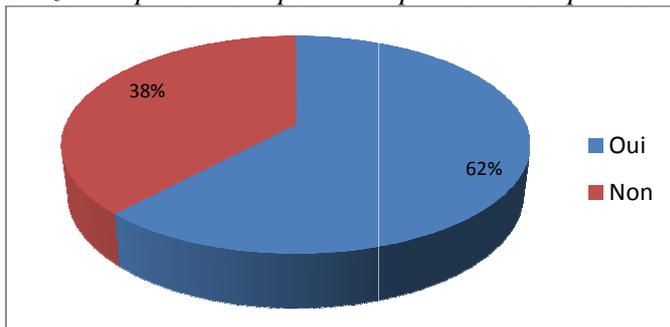
Néanmoins la probabilité qu'une personne s'introduise chez eux par effraction est plutôt haute (55% ont noté la probabilité entre 3 et 5 : 5 étant le plus haut degré de probabilité d'effraction).

Sur une échelle de 0 à 5, comment évaluez-vous votre peur (0 étant l'absence de peur) ?



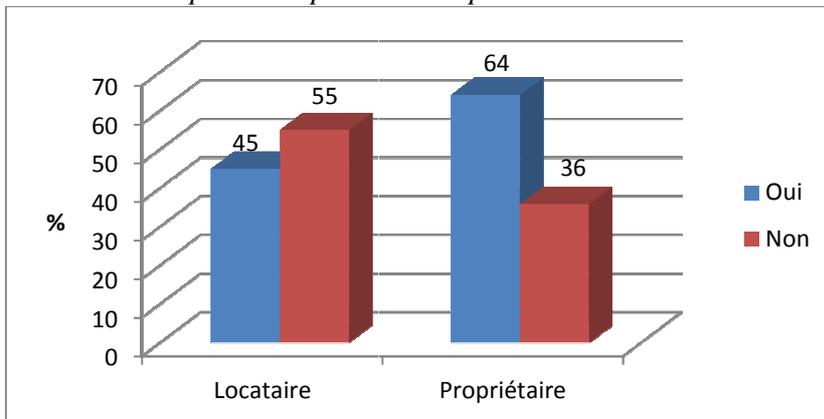
Les vivarois sont mitigés quant à leur sentiment de peur, puisque un peu plus de la moitié d'entre eux évaluent leur peur de manière faible (0 à 2), et un peu moins de la moitié d'entre eux évaluent leur peur de manière plus élevée (3 à 5).

Avez-vous pris des dispositions particulières pour rendre plus sûre votre habitation ?



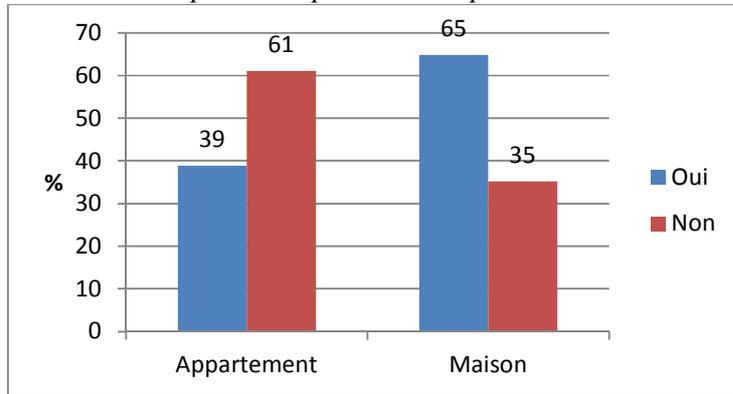
Les vivarois ont, dans leur majorité, pris des dispositions pour rendre plus sûre leur habitation.

Croisement dispositions pour rendre plus sûre habitation et statut occupation



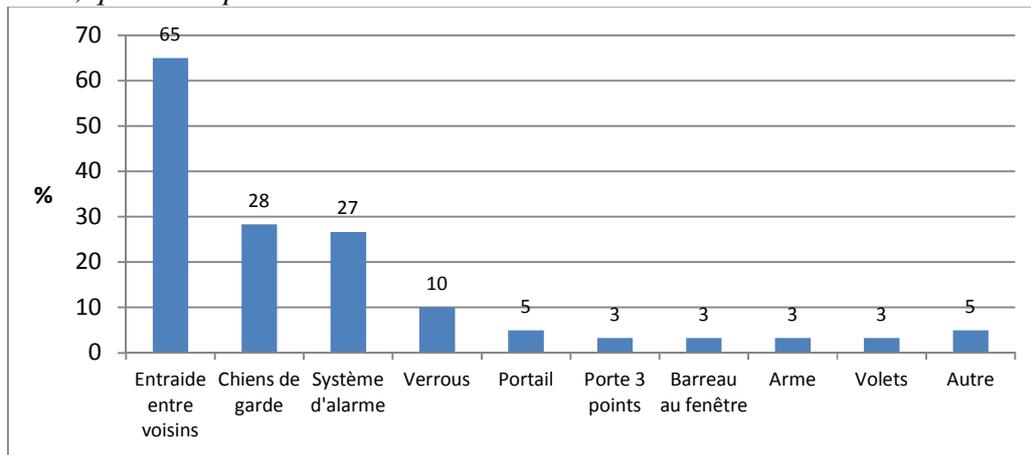
Les propriétaires ont pris davantage de dispositions pour rendre plus sûre leur habitation (64%) que les locataires (45%).

*Croisement dispositions pour rendre plus sûre habitation et type de logement*



En outre, les personnes résidant dans une maison ont pris davantage de dispositions pour rendre plus sûre leur habitation (65%) que ceux vivant en appartement (39%).

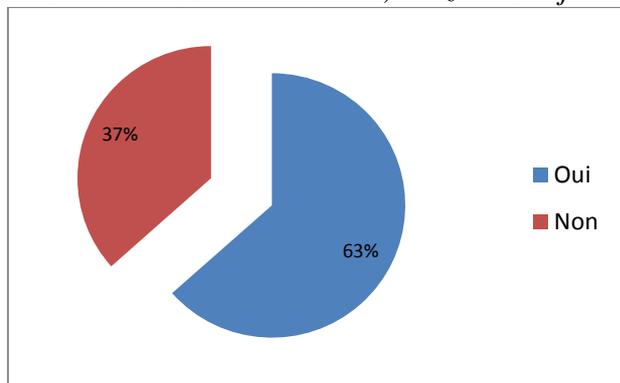
*Si oui, quelles dispositions ?*



L'entraide entre voisins (65%) constitue la première disposition prise par les vivarois pour rendre plus sûre leur habitation.

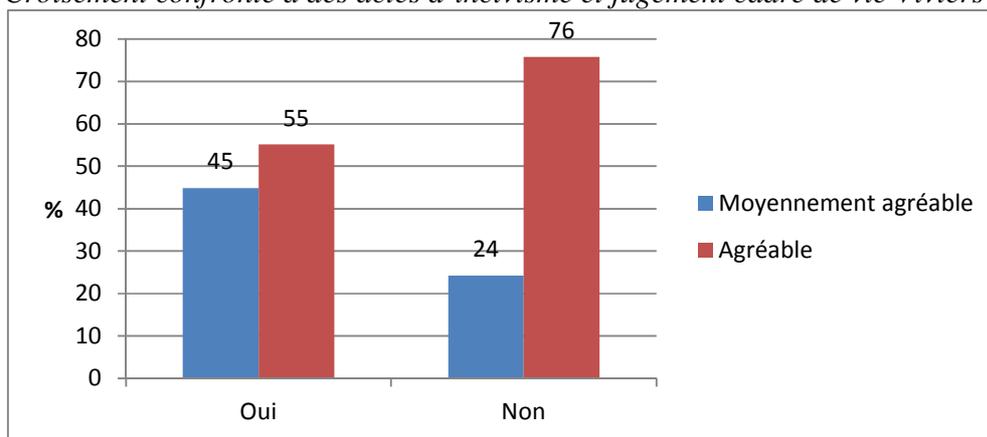
**Incivisme-Incident**

*Au cours des 12 derniers mois, avez-vous déjà été confronté à des actes d'incivisme ?*



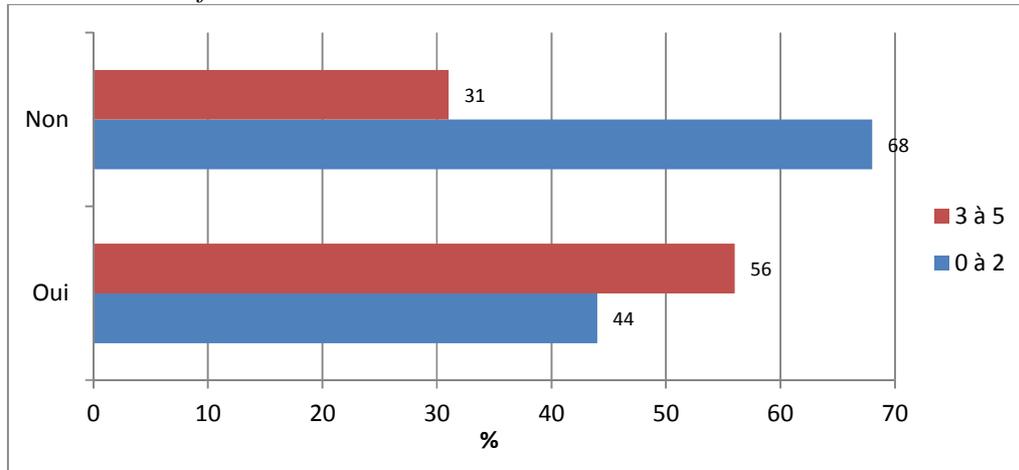
63% des vivarois ayant répondu au questionnaire ont déjà été confronté à des actes d'incivisme au cours des 12 derniers mois.

*Croisement confronté à des actes d'incivisme et jugement cadre de vie Viviers*



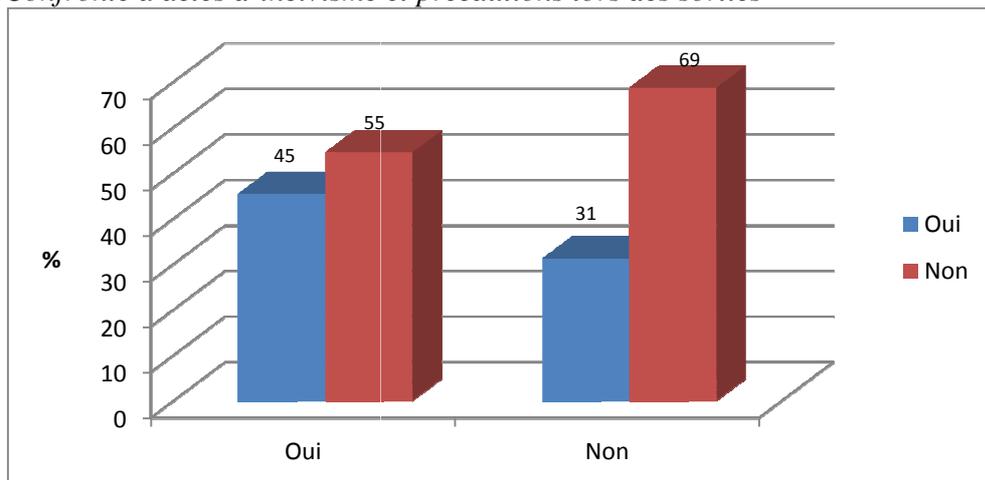
Les vivarois ayant été confronté à des actes d'incivisme au cours des 12 derniers mois sont moins nombreux à trouver le cadre de vie agréable à Viviers que ceux qui n'ont pas été confronté à ce type d'actes (55% contre 76%).

*Croisement confronté à des actes d'incivisme et sentiment d'insécurité à Viviers*



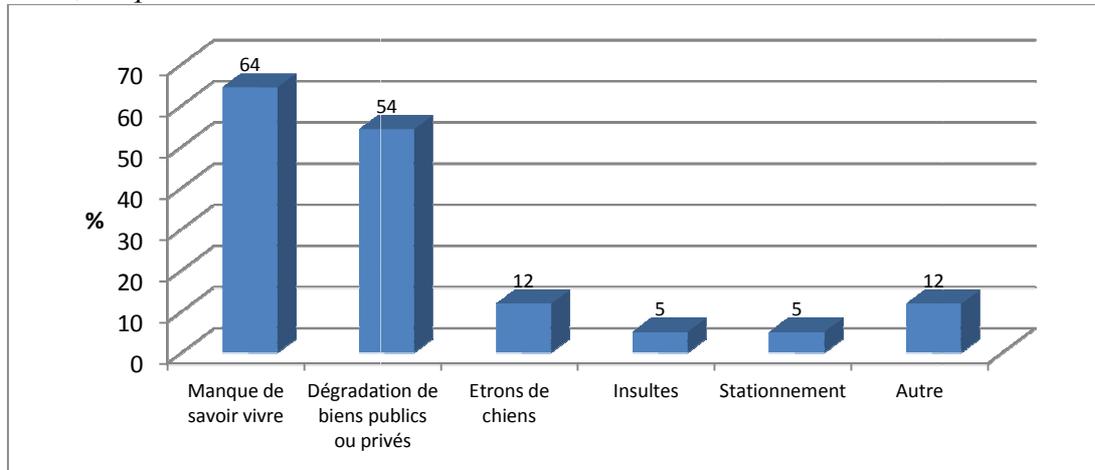
Les vivarois ayant été confronté à des actes d'incivisme ont un sentiment d'insécurité plus élevé (56%) que ceux qui n'ont pas subi d'actes d'incivisme (31%).

*Confronté à actes d'incivisme et précautions lors des sorties*



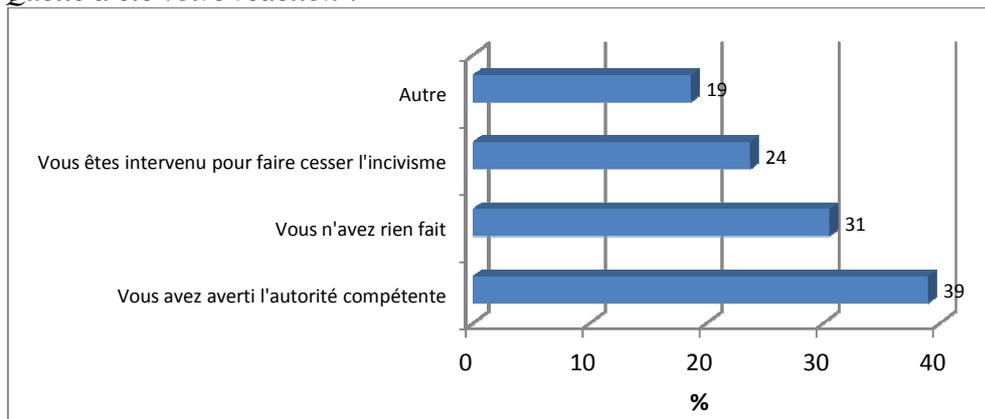
Les vivarois ayant été confrontés à des actes d'incivisme prennent davantage de précautions lors de leurs sorties que celles qui n'ont pas été confrontés à ce type d'acte (45% contre 31%).

*Si oui, de quel ordre ?*



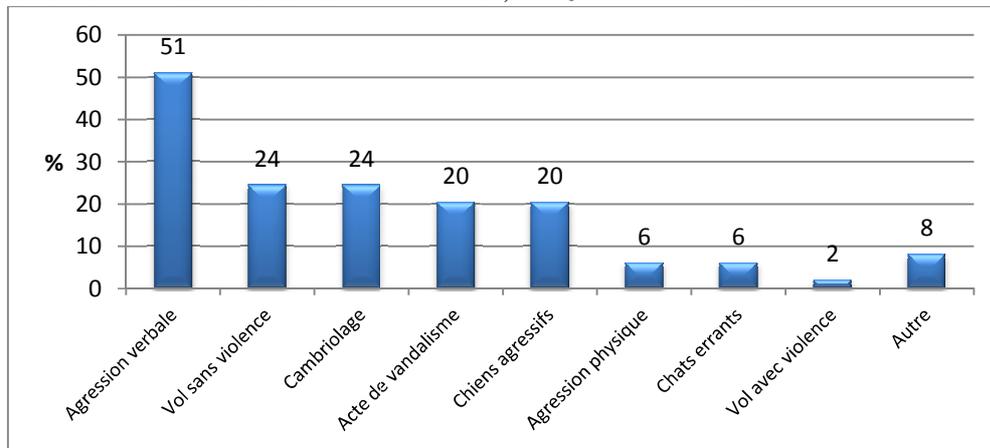
Lorsque les personnes sont confrontés à des actes d’incivisme c’est en premier lieu un manque de savoir vivre (64%). La dégradation de biens publics ou privés constituant une autre expression de l’incivisme à Viviers (54%).

*Quelle a été votre réaction ?*



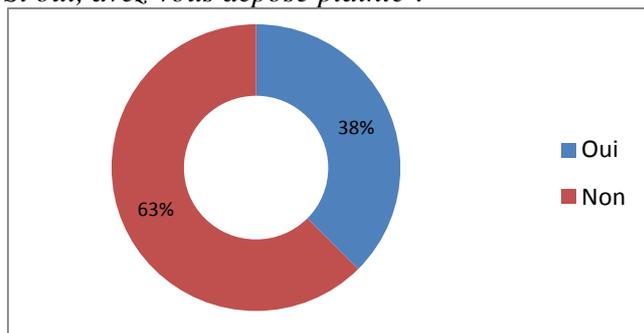
Face à des actes d’incivisme, 39% des vivarois avertissent l’autorité compétente.

*Au cours des 12 derniers mois à Viviers, avez-vous été victime de :*



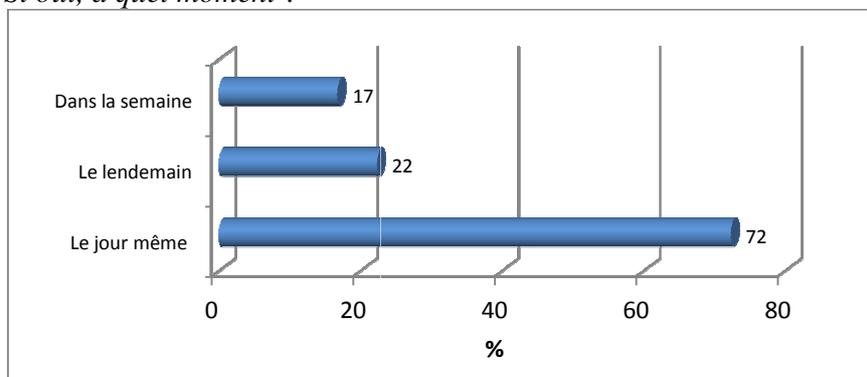
Au cours des 12 derniers mois, 44% des vivarois n'ont été victime d'aucun acte d'incivisme. Néanmoins parmi les 56% qui ont été victime d'un acte civisme, 51% d'entre eux ont été agressé verbalement.

*Si oui, avez-vous déposé plainte ?*



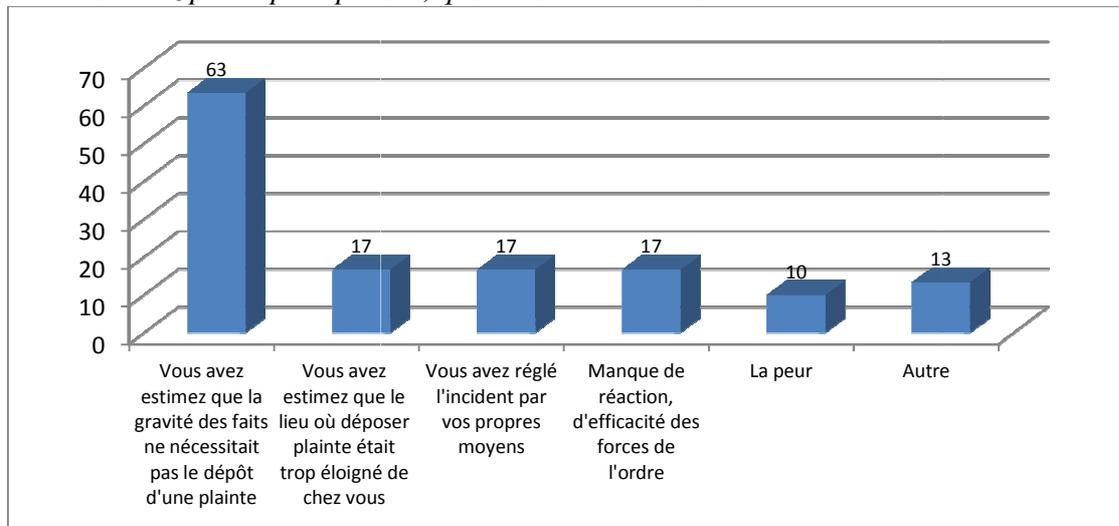
Lorsque les vivarois sont victimes d'un acte d'incivisme, rare sont ceux qui déposent plainte (38%).

*Si oui, à quel moment ?*



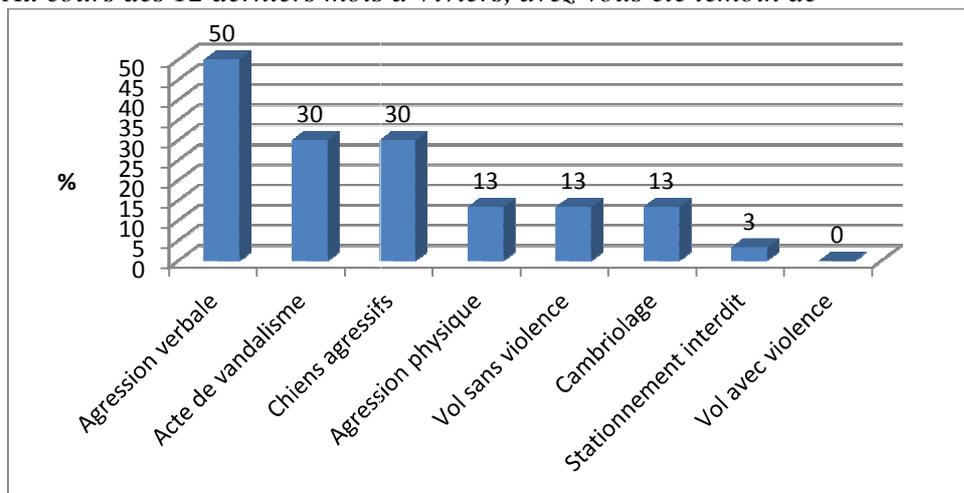
Néanmoins lorsque les vivarois déposent plainte, ils le font essentiellement le jour même (72%).

Si vous n'avez pas déposé plainte, quelle en est la raison ?



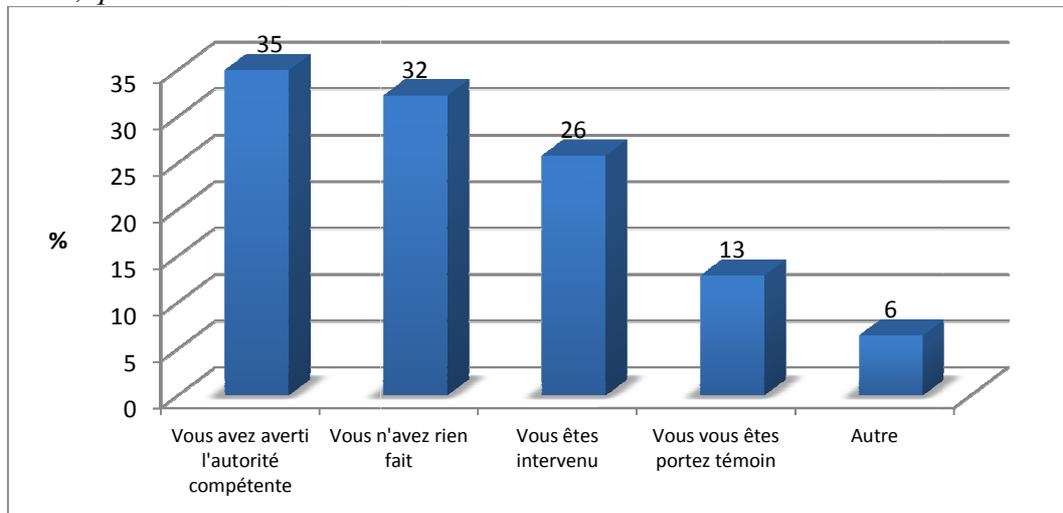
La raison principale d'un non dépôt de plainte est un degré faible de gravité des faits (63%).

Au cours des 12 derniers mois à Viviers, avez-vous été témoin de



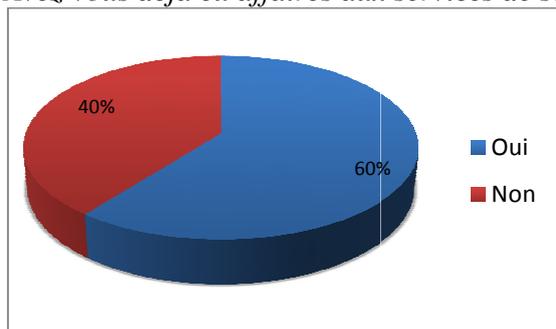
Au cours des 12 derniers mois, plus de la moitié des vivarois n'ont été témoin d'aucun acte (59%). Lorsque les vivarois sont témoins d'un acte, il s'agit dans 50% des cas d'une agression verbale.

*Si oui, quelle a été votre réaction ?*



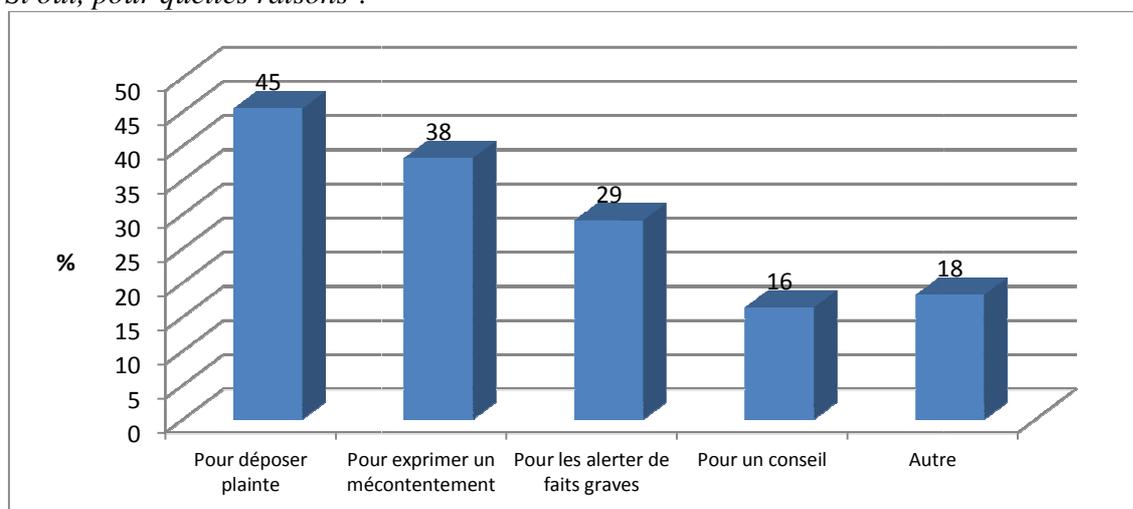
Lorsque les vivarois sont témoins d'une agression, ils avertissent l'autorité compétente (35%).

*Avez-vous déjà eu affaire aux services de sécurité publique (police municipale ou gendarmerie)*

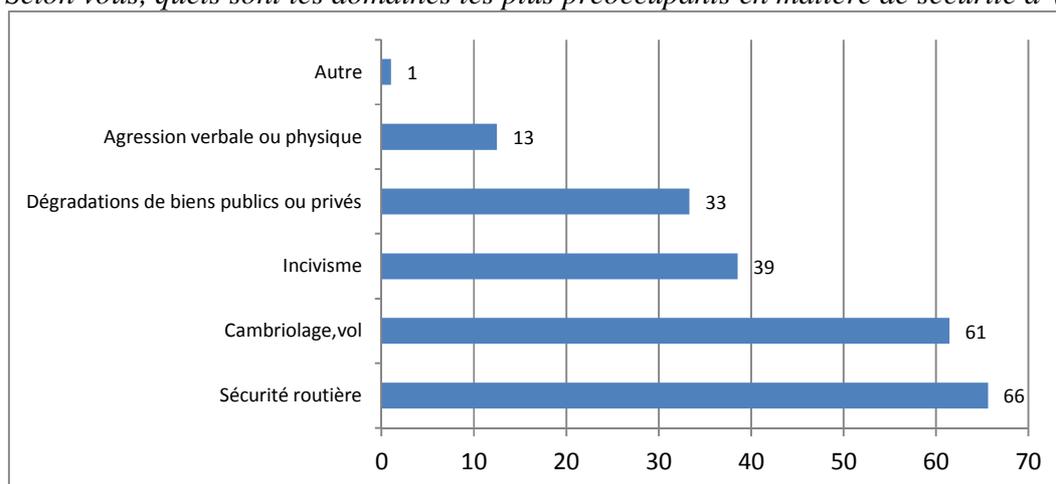


60% des vivarois ayant répondu au questionnaire ont déjà eu affaire aux forces de l'ordre (Police Municipale ou gendarmerie). Le dépôt d'une plainte étant la première raison (45%).

*Si oui, pour quelles raisons ?*



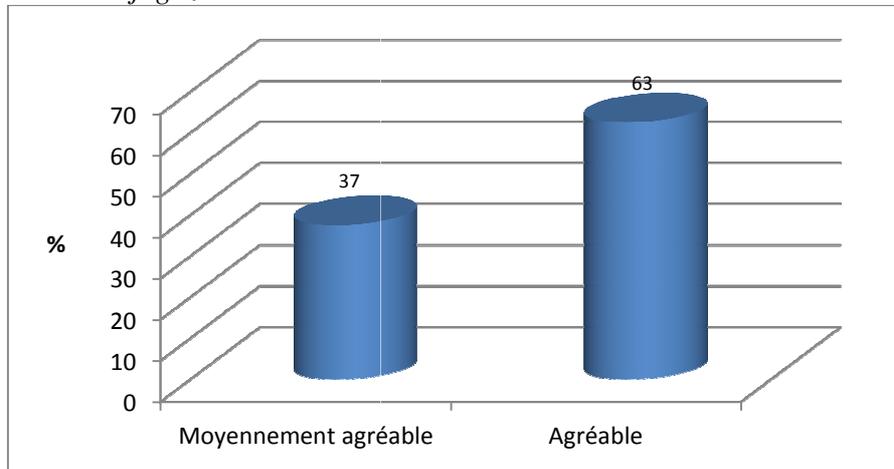
*Selon vous, quels sont les domaines les plus préoccupants en matière de sécurité à Viviers ?*



Selon les vivarois interrogés, la sécurité routière (66%) ainsi que les cambriolages (61%) constituent les deux domaines les plus préoccupants en matière de sécurité à Viviers.

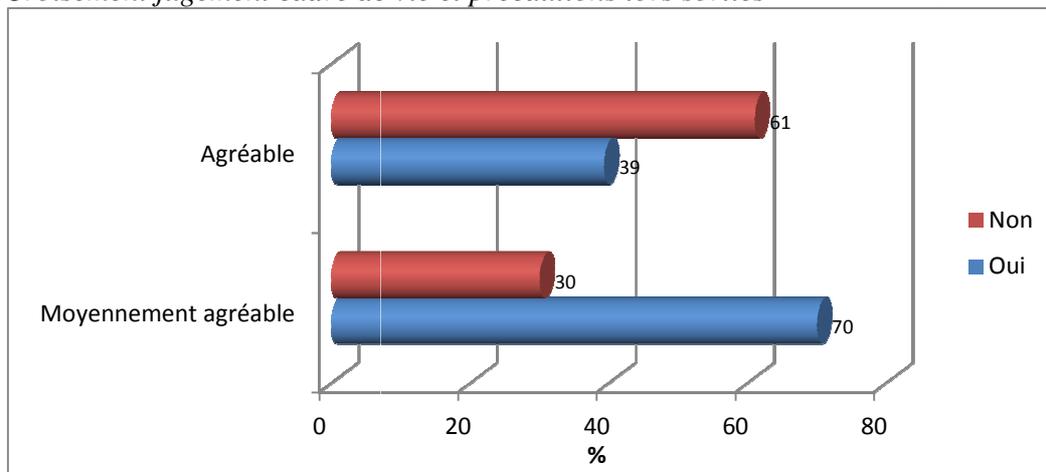
Rapport personnel à la sécurité

Comment jugez-vous le cadre de vie à Viviers ?



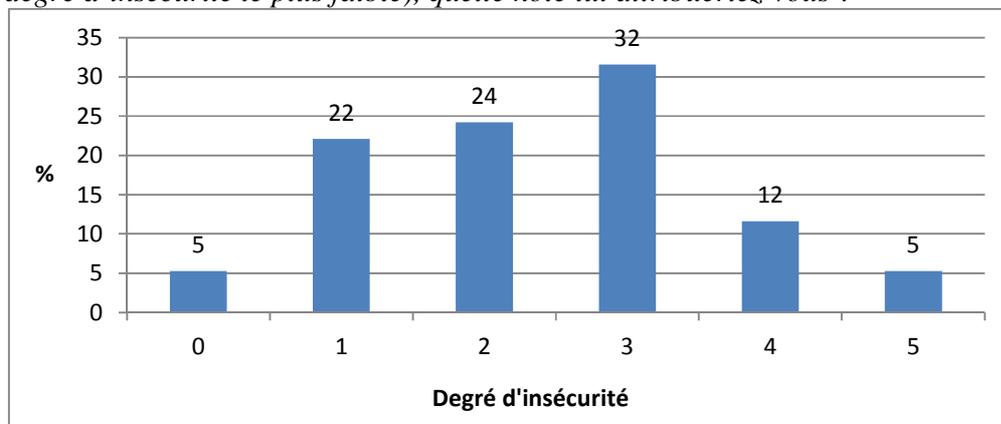
63% des vivarois ayant répondu au questionnaire jugent le cadre de vie agréable à Viviers

Croisement jugement cadre de vie et précautions lors sorties



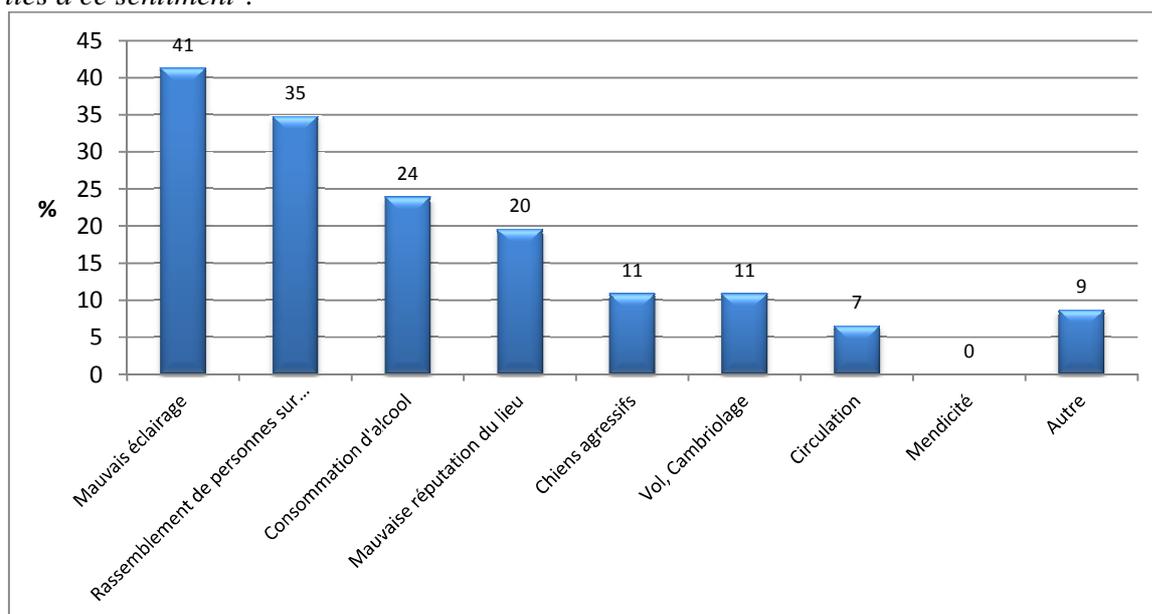
Plus les vivarois jugent le cadre de vie moyennement agréable à Viviers, plus ils prennent des précautions lors de leurs sorties (70% contre 39% pour ceux qui le jugent agréable).

Si vous deviez évaluer votre sentiment d'insécurité à Viviers, sur une échelle de 0 à 5 (0 étant le degré d'insécurité le plus faible), quelle note lui attribueriez-vous ?



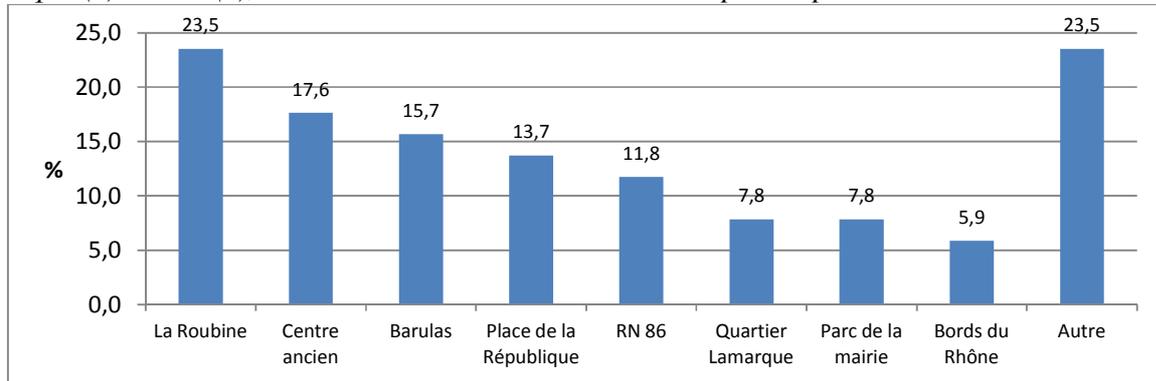
Les vivarois se sentent ni tout à fait en sécurité, ni tout à en insécurité à Viviers.

Si votre sentiment d'insécurité est compris entre 3 et 5, quels facteurs extérieurs pourraient être liés à ce sentiment ?



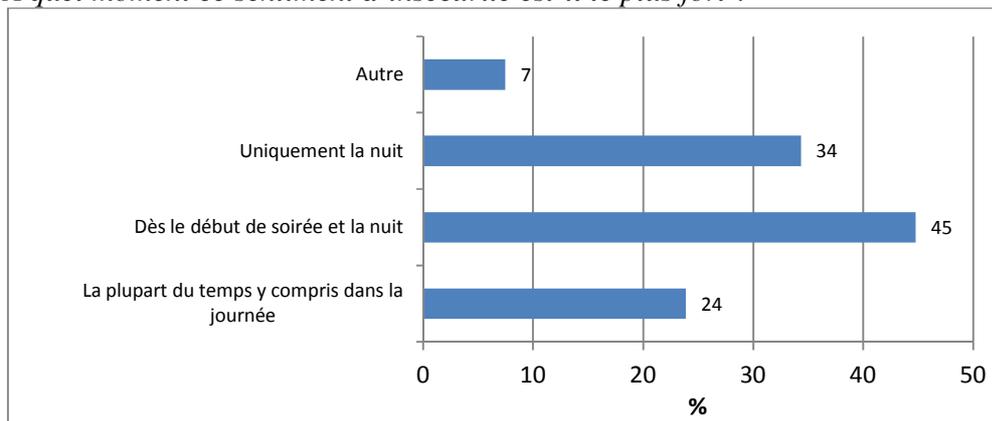
Lorsque les personnes se sentent en insécurité c'est en premier lieu dû à un mauvais éclairage (45%). Ensuite viennent le rassemblement de personnes sur l'espace public (35%), la consommation d'alcool (24%) et la mauvaise réputation du lieu (20%).

*A quel(s) endroit(s), votre sentiment d'insécurité est-il le plus important à Viviers ?*



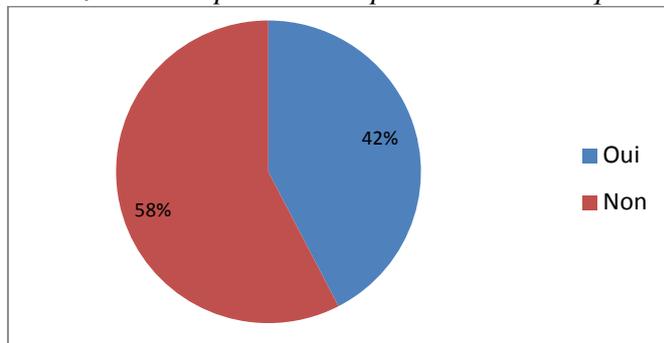
La Roubine (24%) est le premier lieu où le sentiment d'insécurité est le plus important à Viviers. Le centre ancien (18%), le quartier Barulas (16%) sont deux autres lieux à Viviers où le sentiment d'insécurité est important.

*A quel moment ce sentiment d'insécurité est-il le plus fort ?*



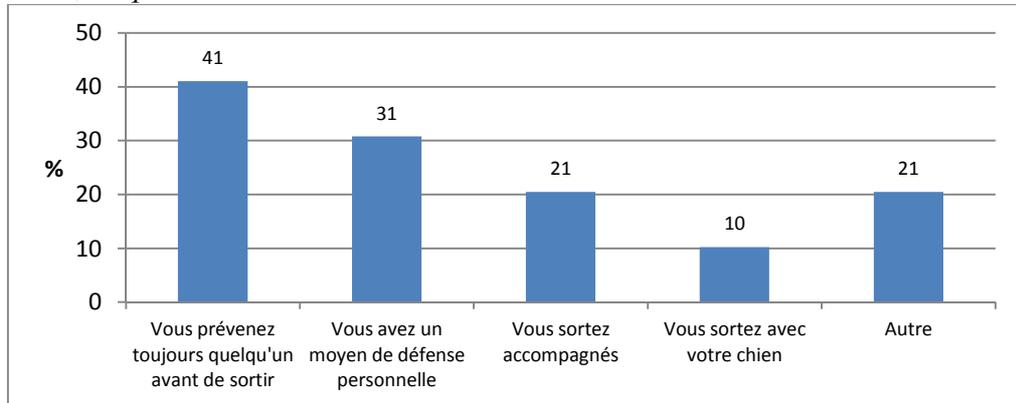
Lorsque les vivarois se sentent en insécurité c'est essentiellement le soir (79%).

*Prenez-vous des précautions particulières lorsque vous sortez ?*



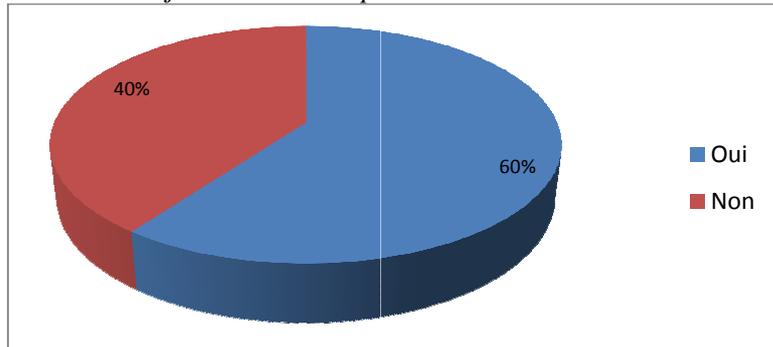
Les vivarois sont peu nombreux à prendre des précautions lorsqu'ils sortent (42%).

*Si oui, lesquelles ?*



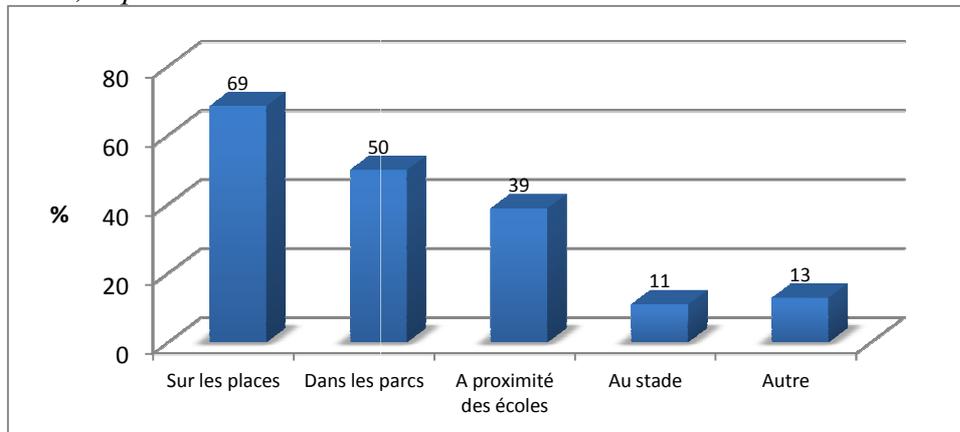
Toutefois lorsqu'ils prennent des précautions c'est en premier lieu en informant une personne (41%). Le fait de disposer d'un moyen de défense personnelle est la deuxième forme de précautions (31%) que prennent les vivarois lorsqu'ils sortent.

*Avez-vous déjà constaté des problèmes de consommation d'alcool sur la voie publique ?*

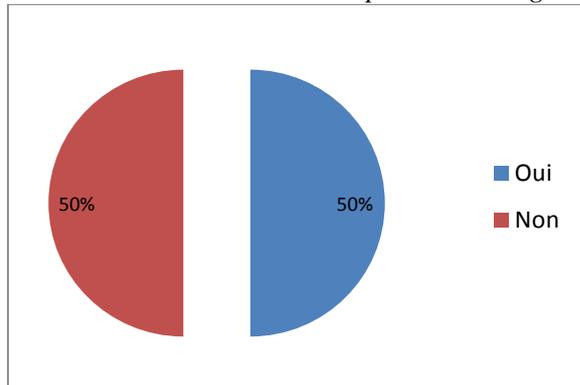


Plus de la moitié des vivarois ont déjà constaté des problèmes d'alcool sur la voie publique à Viviers (60%), essentiellement sur les places (69%) et dans les parcs (50%).

*Si oui, à quels endroits ?*

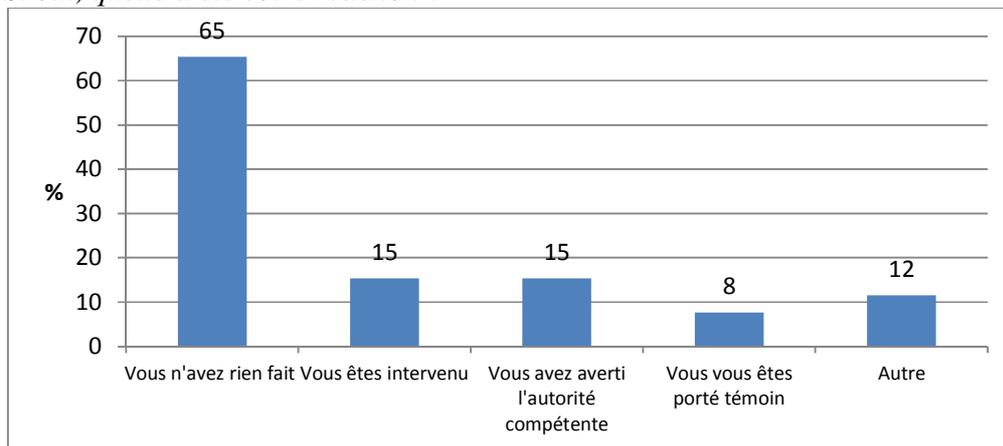


*Etait-elle associée à des comportements agressifs ?*



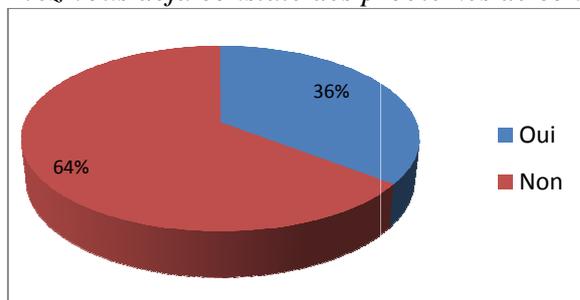
La consommation d'alcool sur la voie publique à Viviers n'est pas particulièrement associée à des comportements agressifs.

*Si oui, quelle a été votre réaction ?*



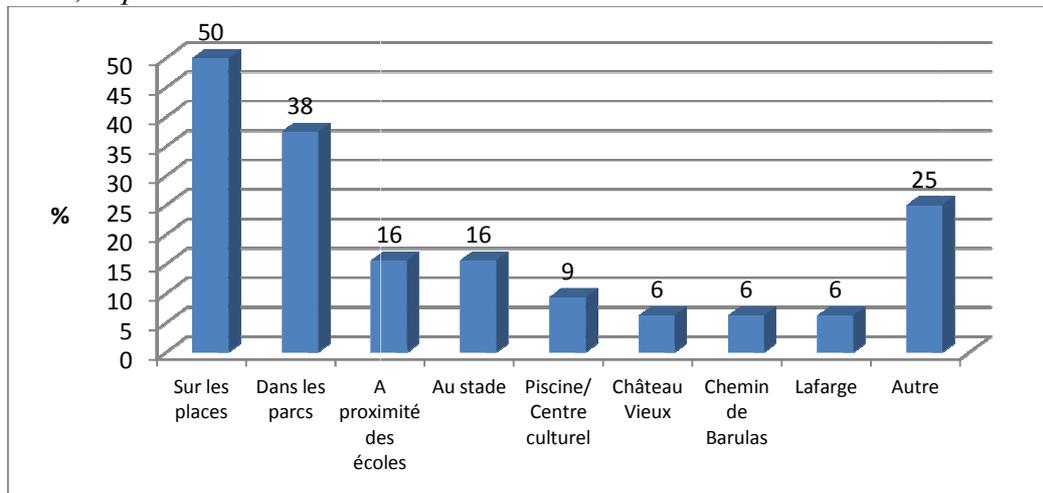
Face à la consommation d'alcool sur la voie publique à Viviers, la majorité des vivarois ne font rien (65%).

*Avez-vous déjà constaté des problèmes de consommation de drogue à Viviers ?*



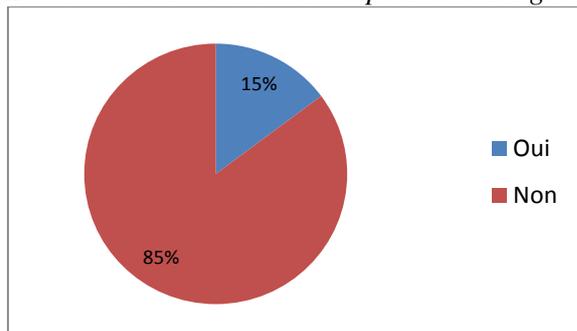
Selon les vivarois, les problèmes de consommation de drogue sont peu fréquents à Viviers (36%).

*Si oui, à quels endroits ?*



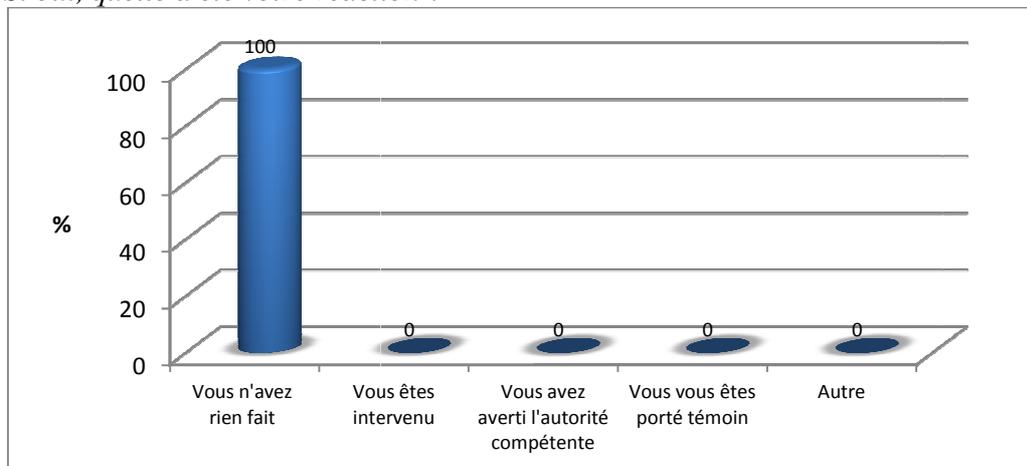
Néanmoins lorsqu'ils existent, c'est encore sur les places (50%) et dans les parcs (38%).

*Etait-elle associée à des comportements agressifs ?*



Lorsqu'elle existe la consommation de drogue est très rarement associée à des comportements agressifs (15%).

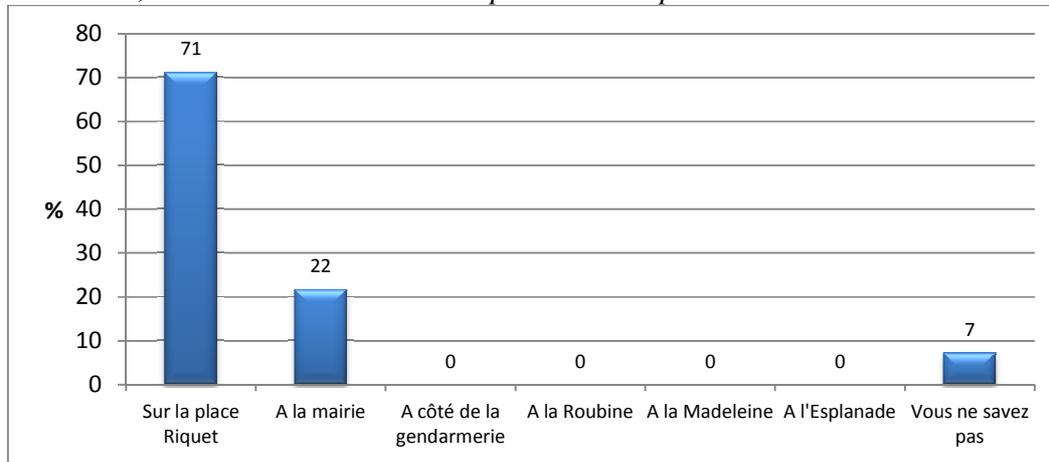
*Si oui, quelle a été votre réaction ?*



Face à un problème de consommation de drogue, les vivarois n'ont aucune réaction (100%).

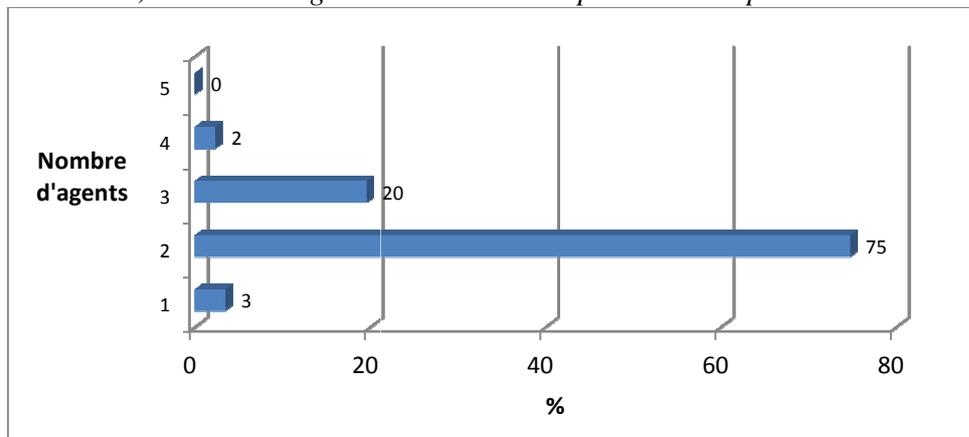
## La police municipale

*Selon vous, où se situe le bureau de la police municipale ?*



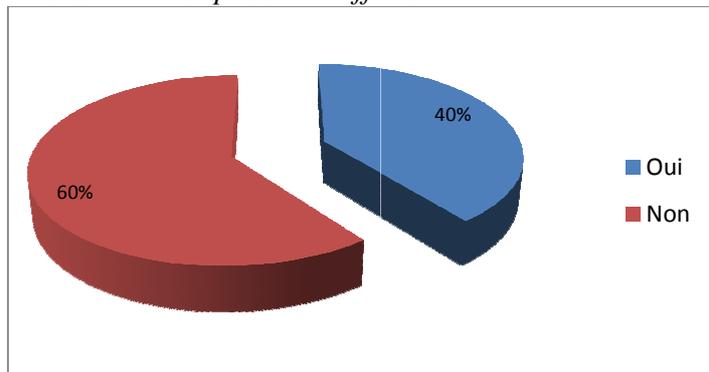
Les vivarois ont bien intégré le déménagement de la Police Municipale puisqu'ils savent que son bureau se situe désormais sur la Place Riquet (71%).

*Selon vous, combien d'agents travaillent à la police municipale ?*

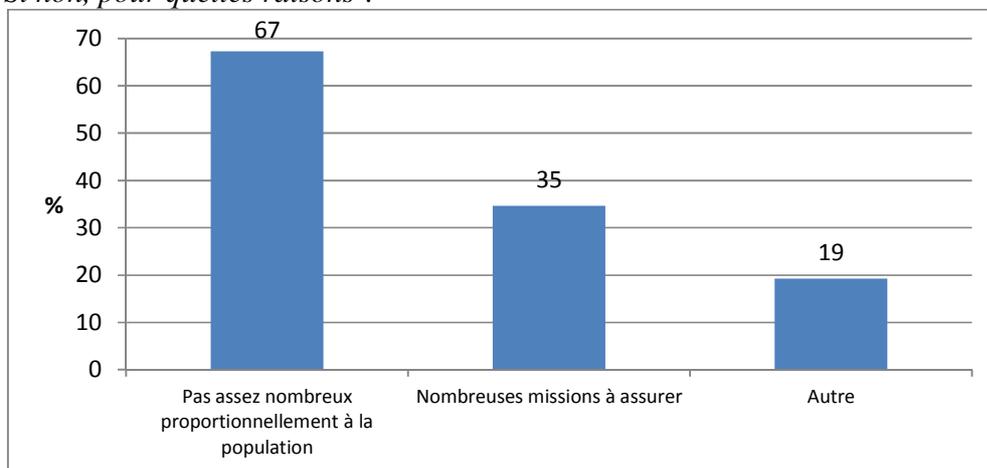


Les vivarois ont une bonne connaissance de la Police Municipale puisqu'ils mentionnent (75%) le fait que deux agents travaillent à la Police Municipale. Néanmoins ce nombre ne leur paraît pas suffisant (60%).

*Ce nombre vous paraît-il suffisant ?*

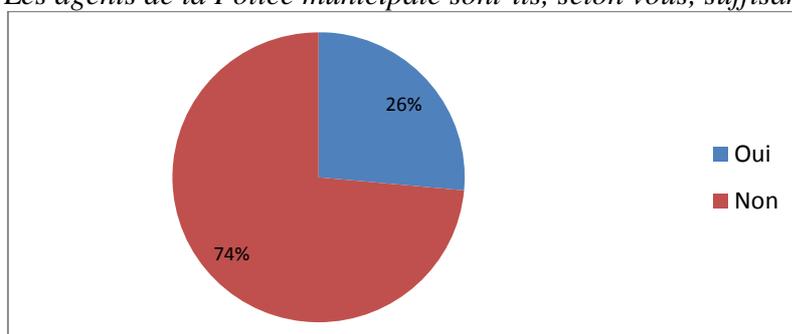


*Si non, pour quelles raisons ?*



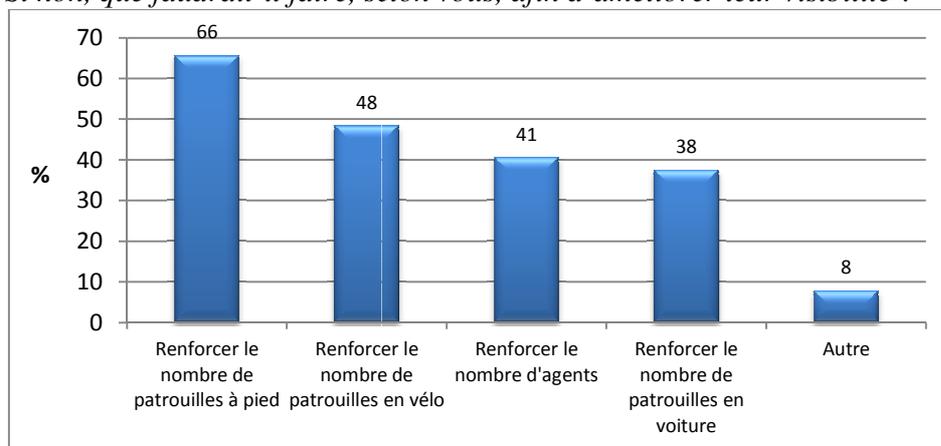
L'insuffisance du nombre de policiers municipaux est en premier lieu due à l'importance de la population (67%), et dans un second temps à leurs nombreuses missions à assurer (35%).

*Les agents de la Police municipale sont-ils, selon vous, suffisamment visibles ?*



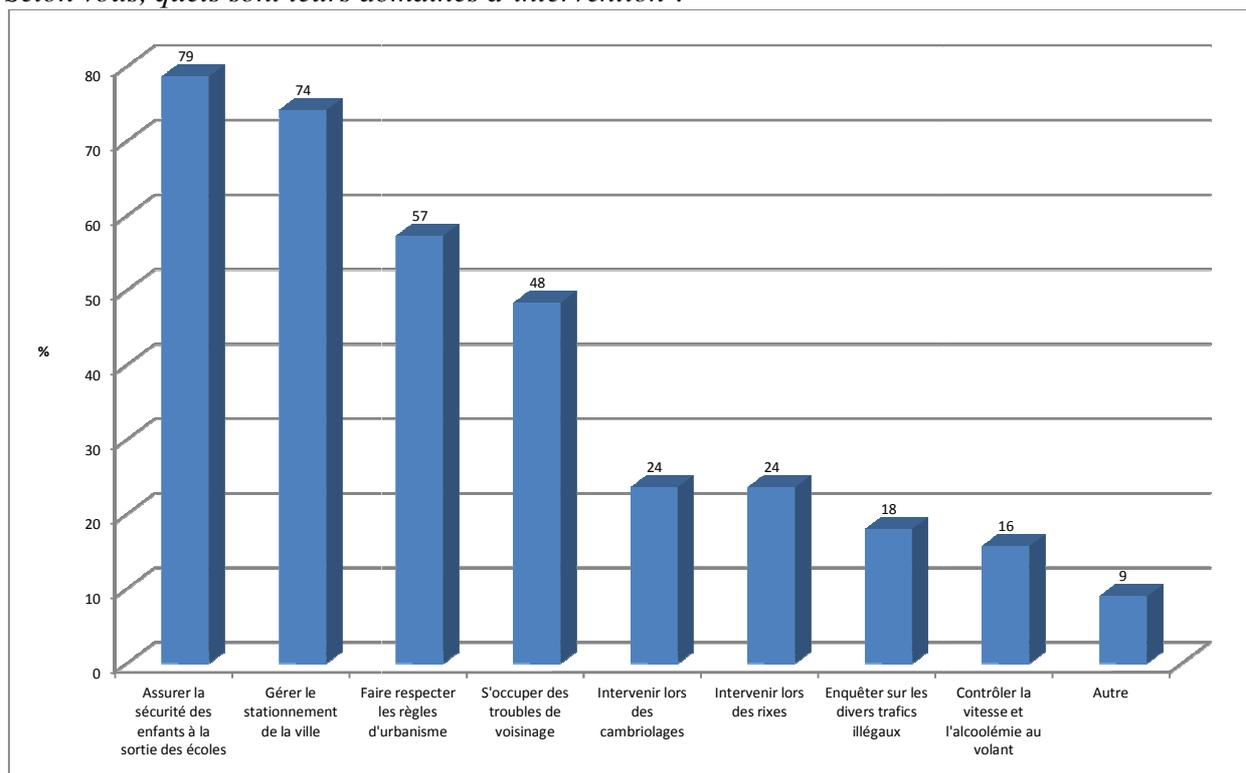
Selon les vivarois, les policiers municipaux ne sont pas suffisamment visibles (74%).

*Si non, que faudrait-il faire, selon vous, afin d'améliorer leur visibilité ?*



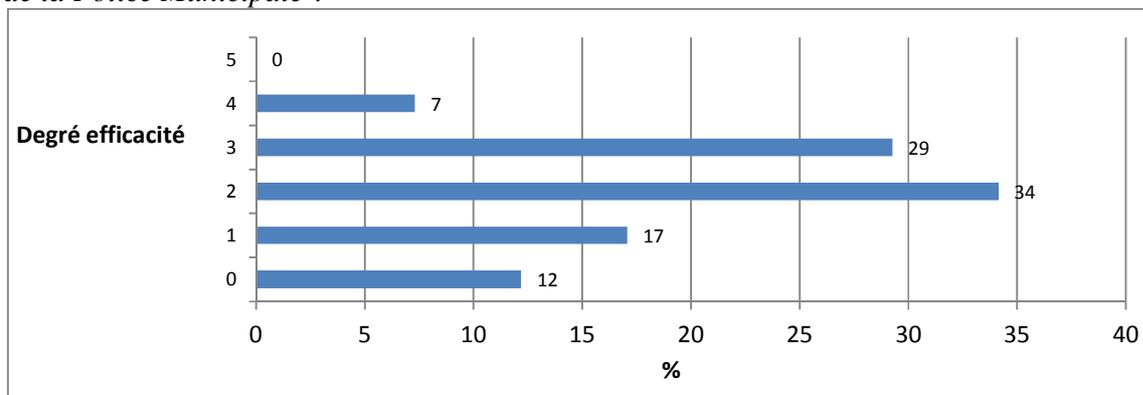
Le renforcement du nombre de patrouilles à pieds (66%) et de celles à vélo (48%) sont les premières réponses à apporter pour améliorer la visibilité des policiers municipaux. Le recrutement d'un nouvel agent est également une solution proposée par les vivarois (41%).

*Selon vous, quels sont leurs domaines d'intervention ?*



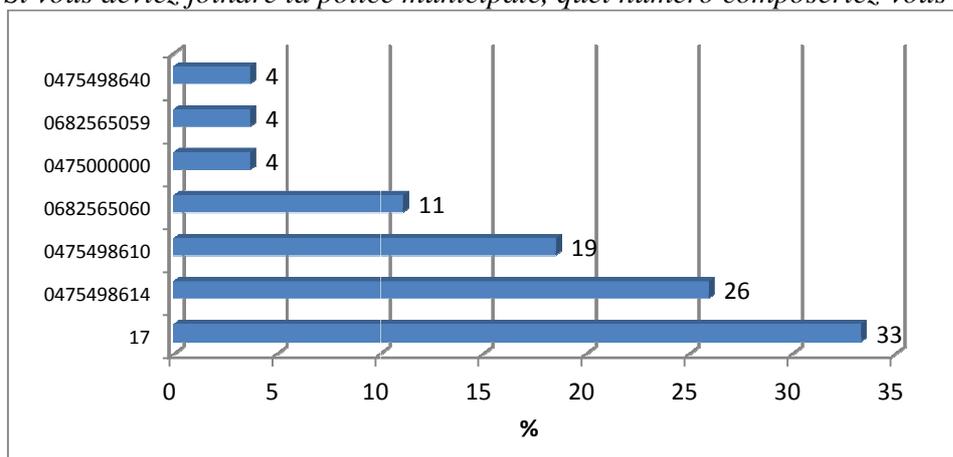
Assurer la sécurité des enfants à la sortie de l'école et gérer le stationnement en ville (74%) sont les principaux domaines de compétence des policiers municipaux.

Sur une échelle de 0 à 5 (0 étant le degré d'efficacité le plus faible), comment jugez-vous l'action de la Police Municipale ?



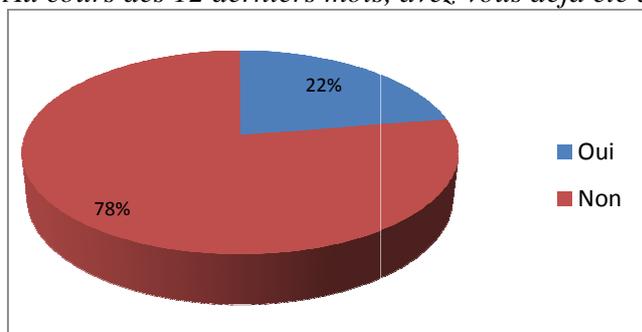
Les vivarois sont mitigés quant à l'efficacité des actions de la Police Municipale.

Si vous deviez joindre la police municipale, quel numéro composeriez-vous ?



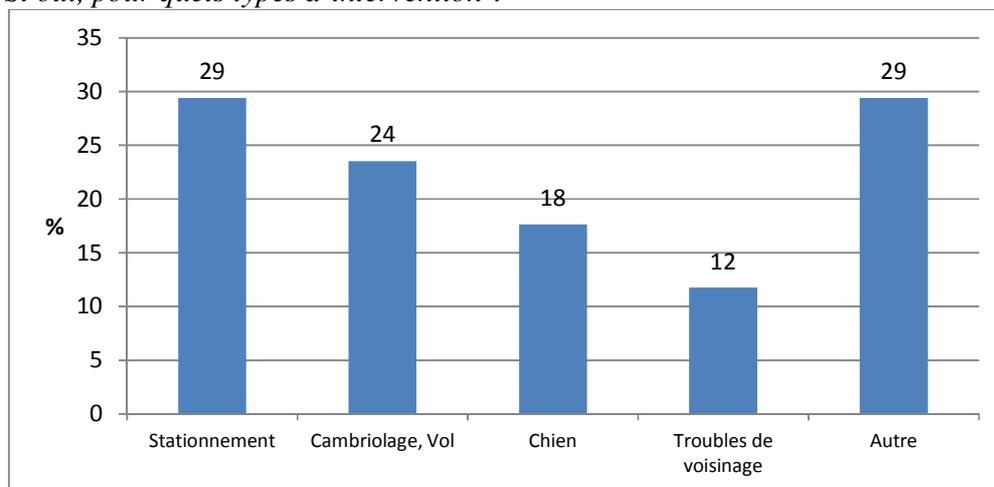
Les vivarois ne connaissent pas le numéro à composer pour joindre la police municipale, à peine 41% indiquent le bon numéro (04 75 49 86 14 ou 06 82 56 50 60 ou 06 82 56 50 59).

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous déjà été amenés à solliciter la police municipale ?



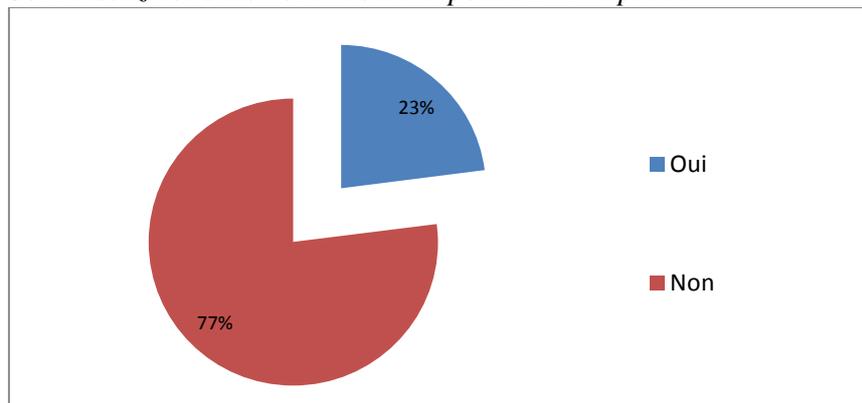
Au cours des douze derniers mois, peu de vivarois ont sollicité la Police Municipale (22%).

*Si oui, pour quels types d'intervention ?*



Toutefois lorsque les vivarois sollicitent la Police Municipale, c'est en premier lieu pour un problème de stationnement (29%), puis dans un second temps un cambriolage ou un vol (24%). Des problèmes relatifs aux chiens (chiens errants, aboiements de chiens).

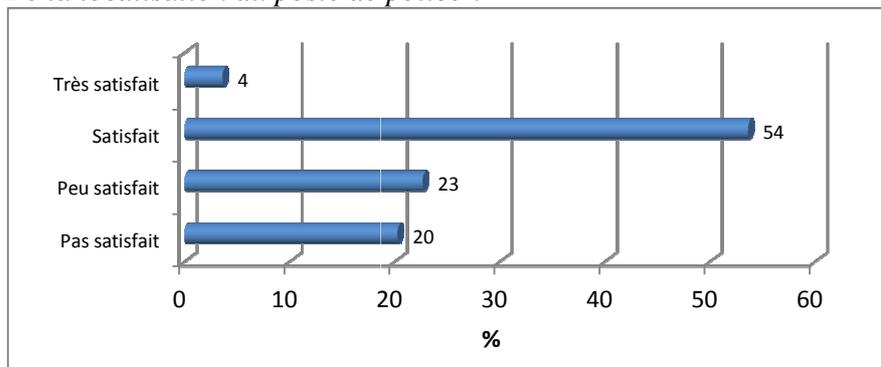
*Connaissez-vous les horaires de la police municipale ?*



Les horaires de la Police Municipale sont mal connus des vivarois (seuls 23% connaissent les horaires).

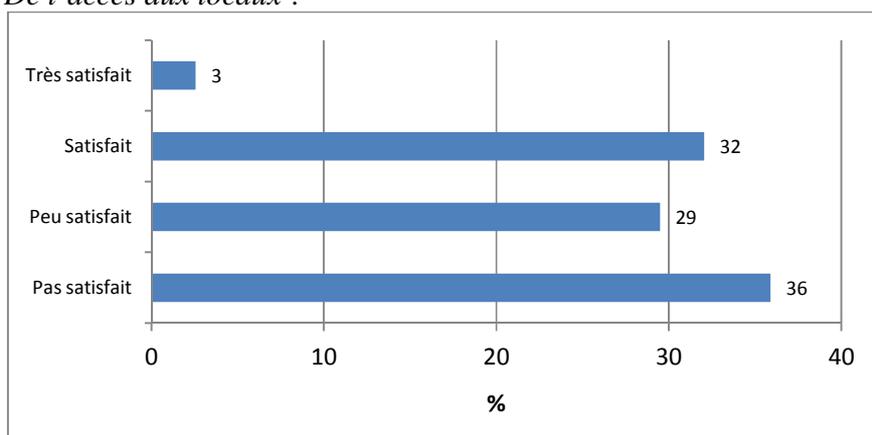
S'agissant de la police municipale êtes vous satisfait de

De la localisation du poste de police ?



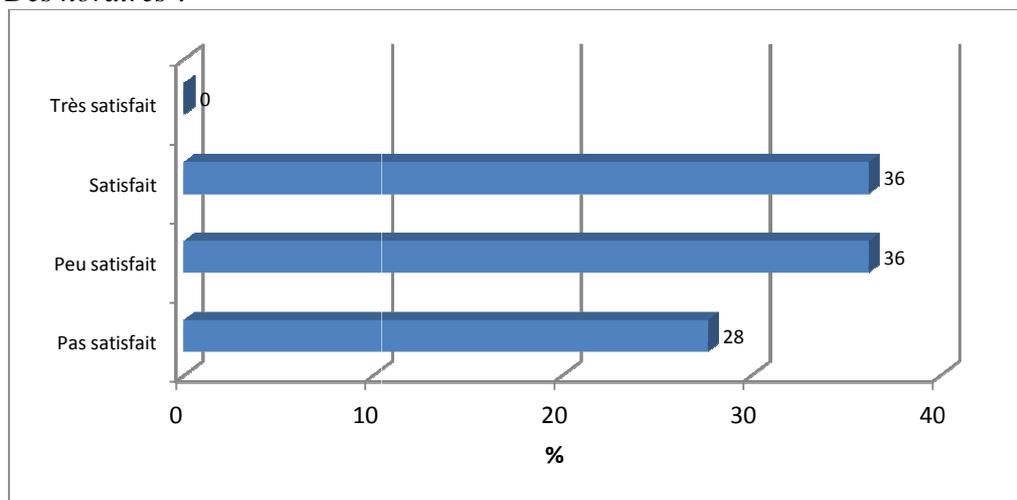
Les vivarois sont majoritairement satisfaits voire très satisfaits de la localisation du poste de la Police Municipale (58%)

De l'accès aux locaux ?



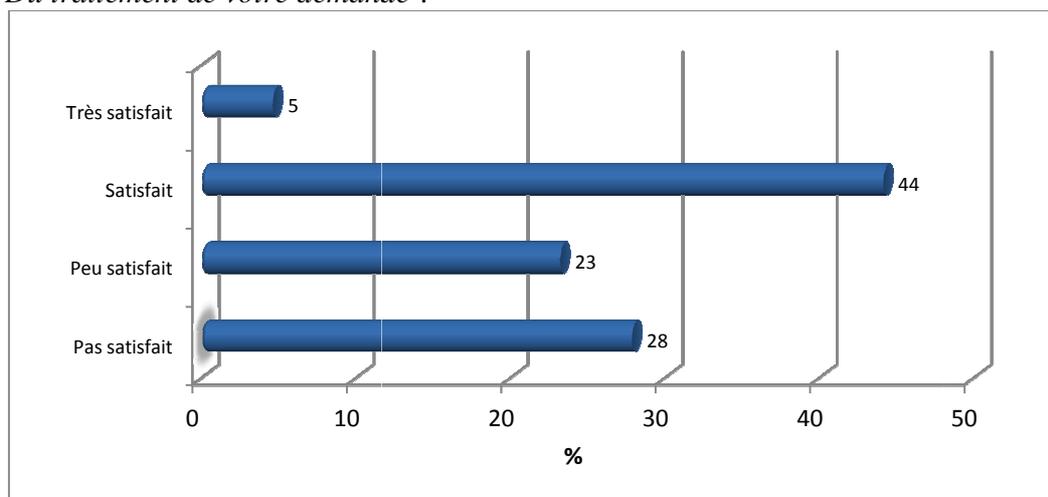
En revanche ils ne sont pas ou peu satisfaits de l'accès aux locaux (65%).

*Des horaires ?*



Les vivarois ne sont pas non plus vraiment satisfaits des horaires de la Police Municipale (64% n'en sont pas ou peu satisfaits).

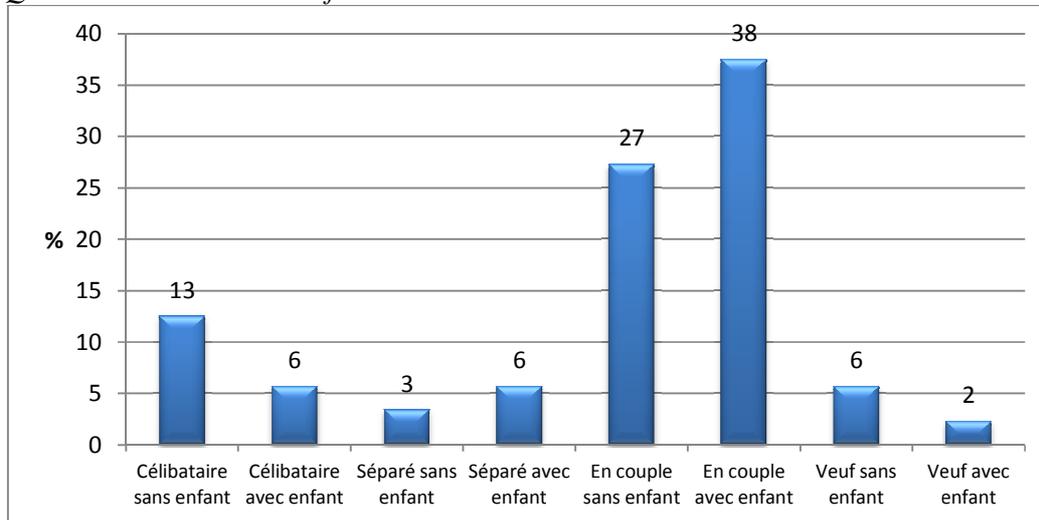
*Du traitement de votre demande ?*



En revanche, lorsqu'ils ont eu affaire à la Police Municipale, les vivarois sont satisfaits du traitement de leur demande (49% y compris très satisfaits). Toutefois 28% n'en sont pas satisfaits.

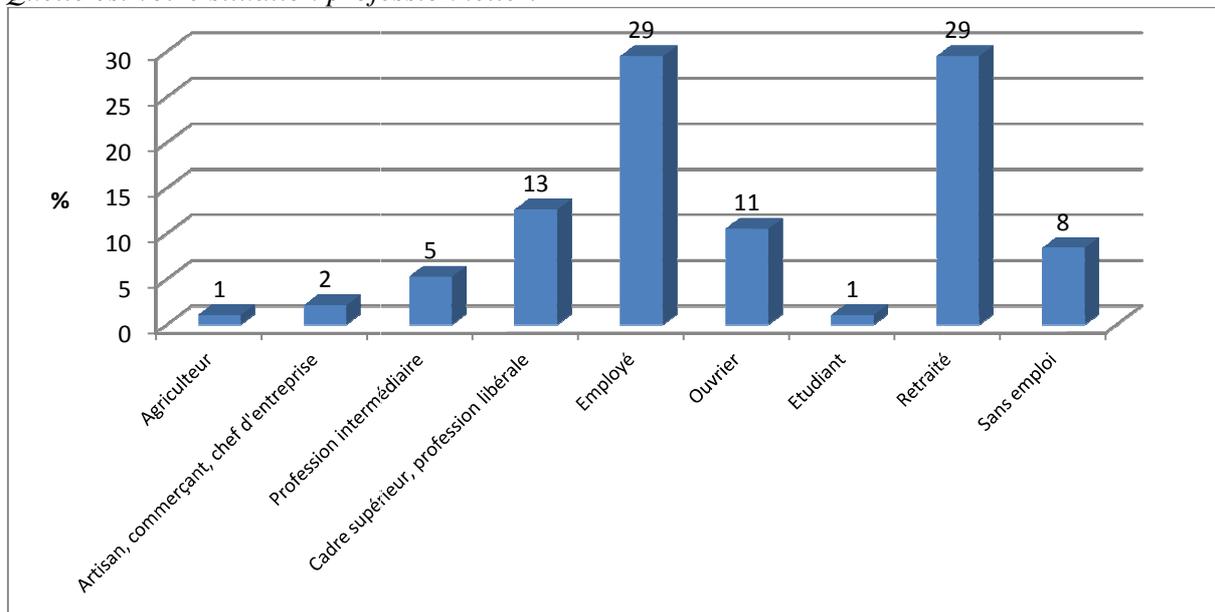
**Votre situation personnelle**

*Quelle est votre situation familiale ?*



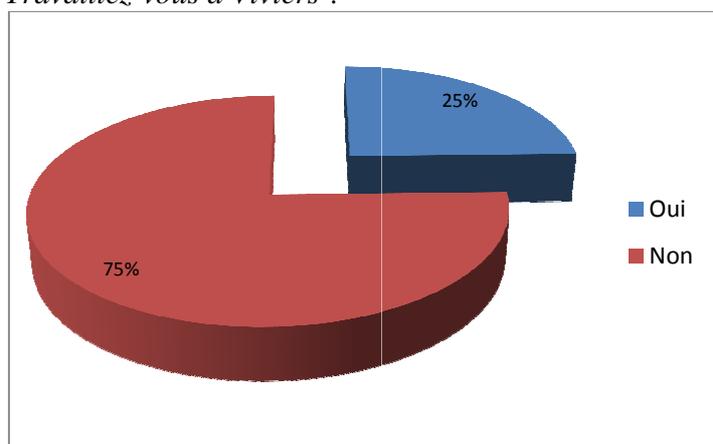
Les vivarois ayant répondu au questionnaire sont avant tout des personnes en couple avec des enfants (38%).

*Quelle est votre situation professionnelle ?*



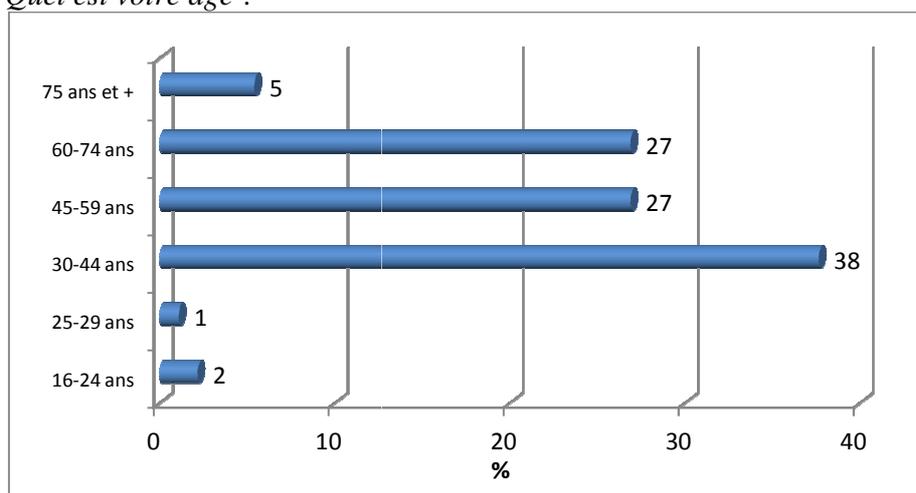
Les vivarois ayant répondu au questionnaire sont plutôt des employés (29%) ou des retraités (29%).

*Travaillez-vous à Viviers ?*



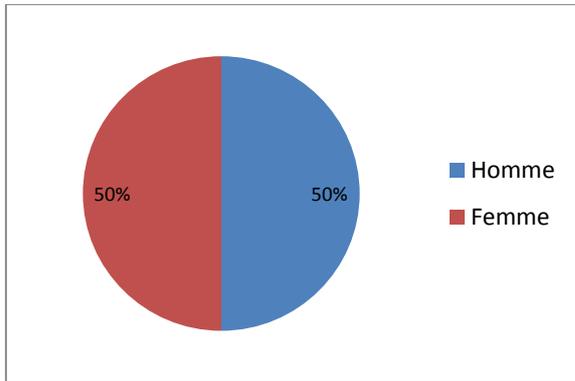
La majorité des vivarois (75%) ayant répondu au questionnaire ne travaille pas à Viviers.

*Quel est votre âge ?*



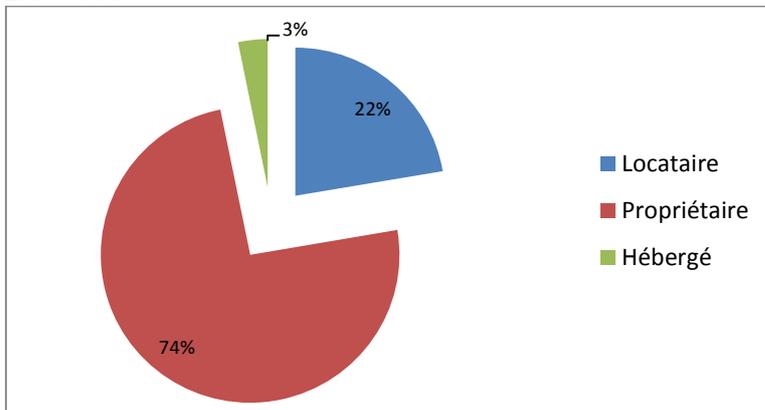
Les vivarois ayant répondu au questionnaire sont avant tout âgés de 30 à 44 ans.

*Vous êtes*



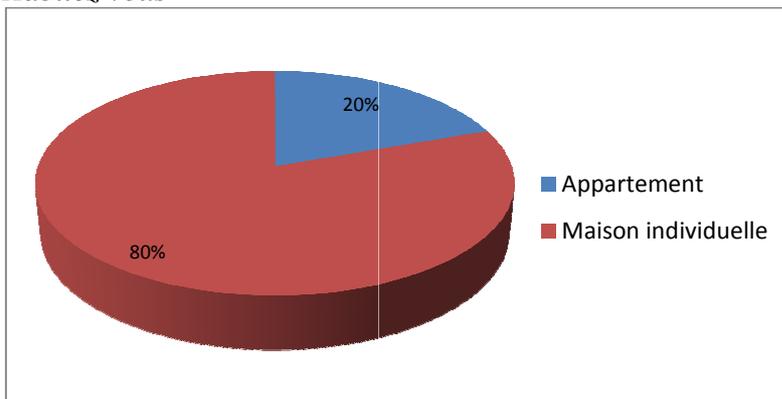
Les vivarois ayant répondu au questionnaire sont autant des hommes que des femmes.

*Êtes-vous ?*



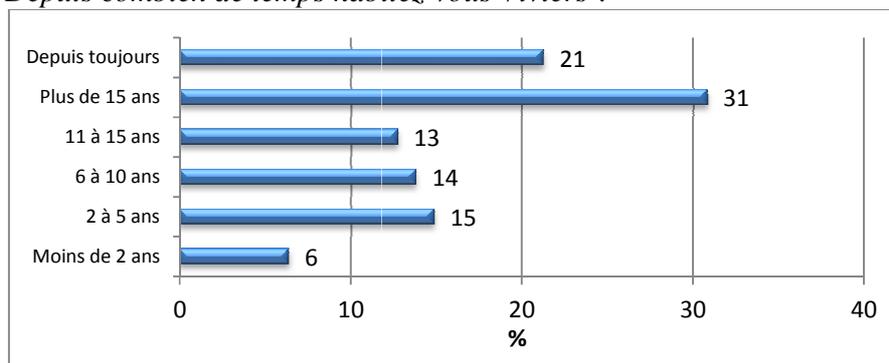
Les vivarois sont pour l'essentiel propriétaire de leur maison (74%).

*Habitez-vous*



La très grande majorité des vivarois vivent en maison individuelle (80%).

*Depuis combien de temps habitez-vous Viviers ?*



La majorité des vivarais ayant répondu au questionnaire habitent Viviers depuis plus de 15 ans (52%).